



Un organisme du gouvernement de l'Ontario

Plan d'activités 2017-20

Table des matières

Résumé.....	i
Mandat.....	1
Gouvernance.....	3
Évaluation des risques et plan de gestion	5
Aperçu des programmes	6
Analyse de l'environnement.....	8
Orientation stratégique	13
Plan de mise en œuvre	17
Mesures de rendement.....	19
Ressources nécessaires.....	21
Annexe A : Communication du plan d'activités.....	31
Annexe B : Programmes et services	32
Annexe C : Lettre de mandat et réponse.....	38

Résumé

En tant qu'organisme du gouvernement de l'Ontario, Agricorp a pour mandat d'exécuter des programmes et des services qui aident les producteurs ontariens à gérer les risques agricoles. Agricorp a pour vision d'« être une organisation polyvalente, axée sur le client, qui travaille avec des partenaires pour offrir de façon novatrice des programmes et services qui améliorent la vitalité de l'agriculture en Ontario. » Ce plan d'activités triennal souligne l'accent mis par l'organisme sur le maintien de ses engagements en vertu d'ententes fédérales-provinciales et sur l'exécution efficiente de programmes, tout en prêtant une attention particulière à la qualité et au service à la clientèle.

Faits saillants

L'activité principale d'Agricorp est d'offrir des programmes de gestion des risques de l'entreprise aux producteurs œuvrant au sein du secteur agroalimentaire de l'Ontario au nom du gouvernement provincial. L'organisme assure aussi la prestation d'autres services à l'appui de l'industrie au nom de groupements de producteurs spécialisés. Le défi continu d'Agricorp réside en l'atteinte d'un équilibre prudent entre l'exécution des programmes d'une manière qui répond aux attentes des producteurs et gère celles-ci, et le maintien d'activités efficaces et efficientes qui sont alignées sur les attentes et les priorités gouvernementales.

Pour accomplir son mandat, Agricorp s'appuie sur :

- un ensemble complet de programmes de gestion des risques de l'entreprise conçus pour répondre aux besoins des producteurs ontariens;
- une culture d'amélioration continue et de collaboration avec les gouvernements et les intervenants;
- un modèle de gouvernance qui permet une gestion efficace des ressources gouvernementales qui inclut des processus et mécanismes qui comprend une évaluation des risques qui éclaire la stratégie de l'entreprise, des plans d'audit solides, des contrôles rigoureux et le respect des lois et des directives;
- l'expertise ainsi que des compétences et des connaissances approfondies pour assurer l'exécution des programmes et des services de manière efficace et responsable;
- les aptitudes, la compétence et la confiance pour répondre avec efficacité aux changements apportés aux programmes et à l'industrie;
- des pratiques transparentes de déclaration qui nous permettent de nous assurer que le rendement est suivi et mesuré, que les résultats visés sont atteints, et que les risques sont définis et gérés.

À quoi nous œuvrons actuellement

Agricorp a mis en place une stratégie axée sur l'application graduelle d'améliorations au service à la clientèle et à l'efficacité en matière d'exécution depuis plusieurs années. Compte tenu du cadre d'austérité financière dans lequel il évolue, l'organisme a transformé son exécution de façon mesurée, au fil du temps.

L'organisme a réalisé des gains d'efficacité grâce à la création de processus plus rationalisés et une meilleure utilisation de la technologie, tout en mettant en œuvre des stratégies à long terme de réduction des coûts, et ce, sans compromettre le service à la clientèle ou la qualité. Les résultats du sondage annuel sur la satisfaction à la clientèle font état des efforts que nous déployons à apporter des améliorations au service à la clientèle. De 2008 à 2011, les notes de classement obtenues par l'organisme ont constamment augmenté et, depuis les six derniers

exercices financiers, soit de 2012 à 2017, Agricorp a maintenu des résultats élevés en matière de satisfaction à la clientèle.

En uniformisant ses processus et en alignant sa structure organisationnelle en vue de les appuyer, l'organisme a renforcé ses assises qui lui permettront d'améliorer ses systèmes de technologie de l'information. Le financement des gouvernements fédéral et provincial pour les exercices financiers 2012 à 2014 a permis à Agricorp de mettre en œuvre la première phase d'une stratégie de remplacement des systèmes à plusieurs étapes, le plan de renouvellement de la TI. La première phase a habilité Agricorp à appuyer pleinement les priorités gouvernementales, telles que la mise en œuvre de nouvelles pratiques de recouvrement des créances, l'exécution efficiente des programmes exécutés dans le cadre de la Stratégie de développement de l'industrie ontarienne du vin et du raisin et l'amélioration de services en ligne offerts aux producteurs ontariens.

Depuis l'exercice financier 2014, Agricorp a poursuivi ses améliorations progressives aux processus opérationnels et aux systèmes informatiques essentiels, par exemple en améliorant l'interface entre les systèmes administratifs et financiers. L'organisme a effectué une planification proactive en vue du remplacement du système d'administration de l'Assurance-production. Dans le cadre du plan de renouvellement de la TI, et en collaboration avec le MAAARO, Agricorp a développé une analyse de rentabilité. Par l'intermédiaire d'une demande de propositions (DP), un fournisseur a été sélectionné en vue de livrer un nouveau système administratif. Agricorp travaille maintenant à développer un plan de mise en œuvre détaillé et chiffré qui fera l'objet d'un examen par le MAAARO et AAC une fois qu'il sera complété.

Au cours de ces dernières années, les changements devant être apportés aux programmes discrétionnaires n'ont pas été tous faits, et les communications avec l'industrie ont reflété la situation. Le nombre d'améliorations aux programmes qui sont demandées par l'industrie continue de dépasser la capacité d'AgriCorp. Les éléments prioritaires ont été réalisés. Agricorp a aussi amélioré la façon dont il collabore avec le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario (MAAARO) par sa réponse concertée aux changements de programme prescrits et à l'introduction de nouveaux programmes. Agricorp est prêt à exécuter des programmes additionnels et l'organisme continuera de se concentrer sur les améliorations hautement prioritaires et les changements prescrits à apporter aux programmes au cours des trois prochaines années.

Notre environnement

Le cadre stratégique *Cultivons l'avenir 2*, en vigueur jusqu'à mars 2018, jette les bases des programmes et services agricoles gouvernementaux. Il engage les gouvernements à offrir un ensemble de programmes stables qui aident les producteurs à gérer les risques. Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux collaborent actuellement à élaborer le nouveau cadre stratégique pour l'agriculture qui sera en vigueur à partir d'avril 2018. Agricorp continue d'appuyer les gouvernements fédéral et provincial durant l'élaboration du nouveau cadre stratégique.

L'amélioration des services publics tout en limitant ou réduisant les dépenses est un défi que les gouvernements doivent relever. Le gouvernement de l'Ontario est déterminé à présenter un budget équilibré d'ici l'exercice 2017-18 et à mettre en place des initiatives visant à transformer la prestation des services publics en offrant des services publics qui seront plus rapides, plus efficaces et de meilleure qualité. Ces initiatives, ainsi que les variables telles que le rythme rapide des changements technologiques et le renforcement de la reddition des comptes et de la transparence des organismes ont un impact opérationnel important sur Agricorp.

Conscient du climat budgétaire ainsi que des priorités et des besoins opérationnels présents et futurs, Agricorp a réduit la taille de son effectif en 2014 et en 2016 et adopté des mesures visant à remanier les processus afin de réduire le travail et d'améliorer l'efficacité sans incidence tout en maintenant un niveau minimum acceptable de qualité. Cette approche figurait dans un plan pluriannuel permettant à Agricorp de continuer d'exploiter ses activités avec efficacité et de maintenir ses niveaux de service sans augmentation budgétaire. À ce jour, l'organisme a réussi à maintenir les niveaux de qualité et de service à la clientèle actuels, mais il a perdu une partie importante de ses moyens et de sa flexibilité pour répondre rapidement aux besoins et projets du gouvernement et de l'industrie.

Au cours de l'exercice 2015-16, la portion provinciale du budget d'Agricorp a été réduite de trois pour cent. Cette réduction a entraîné une diminution parallèle du financement fédéral. L'organisme a reçu un budget du même ordre pour l'exercice 2016-17 et prévoit un financement semblable au cours des trois années à venir, sans ajustements à la hausse pour tenir compte de l'inflation.

Grâce à une gestion prudente des priorités, Agricorp a réussi à concevoir et à mettre en œuvre les nouveaux processus opérationnels et les systèmes informatiques essentiels. L'organisme a amélioré ses niveaux de service à la clientèle et compensé les tensions inflationnistes en dépit d'un budget de fonctionnement fixe – et, plus récemment, malgré un financement réduit. Des réductions additionnelles pour l'organisme auraient des incidences opérationnelles importantes et influenceraient les services offerts aux clients.

Faits saillants du plan au cours des trois prochaines années

Agricorp met en œuvre une stratégie visant à maintenir les niveaux de service actuels et tire profit de son expertise et de son infrastructure en vue d'appuyer les priorités gouvernementales.

Les trois thèmes stratégiques d'Agricorp sont les suivants :

- Faire en sorte qu'il soit plus facile de faire affaire avec Agricorp, grâce à l'amélioration de nos processus, structures et systèmes.
- Un fonctionnement efficace et efficient qui continue de démontrer l'optimisation de nos ressources.
- Être prêt à exécuter des programmes et des services additionnels qui répondent aux besoins des producteurs et du gouvernement.

Le plan d'activités décrit les initiatives, les résultats attendus, les mesures de rendement et les cibles à atteindre en vue de suivre les progrès de la mise en œuvre de cette stratégie.

Faire en sorte qu'il soit plus facile de faire affaire avec Agricorp signifie l'apport d'améliorations et de changements pour les clients et le personnel d'Agricorp. L'organisme se concentre sur l'amélioration de ses processus, de ses pratiques et de ses systèmes afin qu'il soit plus facile pour ses clients et leurs agents de faire affaire avec Agricorp. L'organisme a pour objectif d'exécuter une expérience client de qualité grâce à des échanges fructueux et des interactions simplifiées qui améliorent l'expérience client globale, réduit les points de contact nécessaires pour compléter les tâches et répond aux besoins des clients.

Cet objectif sera atteint en améliorant les structures internes, les capacités opérationnelles et les processus existants afin d'améliorer la capacité d'Agricorp de répondre aux priorités changeantes et aux exigences relatives aux nouveaux programmes; la mise en œuvre d'un programme exhaustif pour le personnel, ayant pour objet l'acquisition de connaissances de l'assurance et de l'industrie agroalimentaire et en améliorant les options de libre-service pour les clients et en faisant la promotion de ces options

Agricorp continuera de travailler à la mise en œuvre d'une exécution efficiente et efficace de programmes et de services. L'organisme cherche à équilibrer les besoins des clients et des gouvernements par un usage prudent des fonds publics, tout en appuyant l'initiative plus vaste du gouvernement de réaliser des gains d'efficience en matière de prestation des services publics tout en optimisant ses ressources. L'organisme vise à être un fournisseur efficient de programmes et de services, et ce, en améliorant les processus internes et les processus qui touchent la clientèle, ainsi que les systèmes de TI qui les appuient, tout en continuant de recevoir des notes de classement élevées en ce qui concerne le service à la clientèle.

Cet objectif sera atteint en obtenant un financement pour la phase 2 du plan de renouvellement de la TI, soit l'Initiative de remplacement des systèmes d'administration et des processus opérationnels du programme Assurance-production. Ce travail permettra d'améliorer les efficacités d'exécution des programmes en modernisant les flux de travail et en faisant appel à différentes approches pour l'exécution des programmes. L'organisme continuera son examen des coûts et des pressions inflationnistes pour le contrôle des coûts et la réalisation d'économies.

Agricorp s'engage à exécuter des programmes et des services au nom du gouvernement provincial. L'organisme se concentre à tirer profit de son expertise et de son infrastructure en vue d'appuyer les priorités gouvernementales qui visent à offrir un environnement dynamique et favorable grâce à l'exécution efficiente de ses programmes. Agricorp a pour objectif d'être l'organisme de prestation de choix pour les programmes de gestion d'entreprise agricole.

Cet objectif sera atteint en étant publiquement responsable et en pouvant compter sur une main-d'œuvre motivée et faisant preuve de souplesse qui met en œuvre des processus opérationnels efficaces et une infrastructure fiable, tout en sensibilisant les producteurs des capacités d'Agricorp relativement aux gouvernements et à l'industrie. Ceci fait appel à une collaboration avec le MAAARO en vue d'évaluer de nouvelles possibilités d'exécution de programmes et de services gouvernementaux et de mettre en œuvre des améliorations aux programmes existants.

Pour conclure

Agricorp continue de raffiner l'exécution de ses programmes et services aux producteurs ontariens, de façon mesurée, au fil du temps. Malgré la conjoncture économique et les récents changements apportés à la conception des programmes, à la reddition des comptes et à la transparence, Agricorp a maintenu sa réputation d'organisme de prestation de choix. Le plan d'activités 2017-20 repose sur cette assise solide.

Mandat

Les organismes de l'Ontario sont variés, évoluent dans un environnement complexe qui réunit un grand nombre d'intervenants, et sont constitués pour diverses raisons. Ils sont créés et continuent à exister lorsqu'il est important, pour des raisons d'intérêt public ou de nécessité, que le gouvernement provincial joue un rôle dans la prestation d'un service ou d'une fonction.

Il existe un intérêt public important envers une industrie agricole durable et le partage des responsabilités entre le fédéral et les provinces. Agricorp a été mis sur pied afin d'exécuter des programmes et des services pour cette industrie. En tant qu'organisme, Agricorp compte sur une flexibilité organisationnelle et les ressources qui lui permettent de s'adapter aux besoins changeants de l'industrie et du gouvernement. Sous la gouverne d'un conseil d'administration d'expérience et compétent, le personnel de l'organisme se concentre sur l'exécution efficiente et efficace des programmes et rend compte au ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales. Agricorp soutient le gouvernement en formulant des conseils sur les politiques et les programmes agricoles, et s'assure de la confiance du public en rendant des décisions impartiales et autonomes dans le cadre de ses programmes.

Agricorp a été établi en 1997 par le gouvernement provincial en vertu de la *Loi de 1996 sur AgriCorp*. Le mandat législatif de l'organisme, tel qu'il est défini dans la *Loi de 1996 sur AgriCorp* est de :

- Gérer les régimes d'assurance-récolte visés par la *Loi de 1996 sur l'assurance des produits agricoles* et exercer les fonctions qui lui sont conférées par cette loi;
- Exercer toutes les autres fonctions qui lui sont conférées par d'autres lois de l'Ontario, par des décrets du lieutenant-gouverneur en conseil ou par des accords conclus.

En sa qualité d'organisme du gouvernement de l'Ontario, Agricorp offre des programmes de gestion des risques au secteur agricole au nom du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario (MAAARO). Agricorp est responsable devant le gouvernement de l'Ontario de l'exécution de programmes, tout en maintenant les normes les plus élevées en matière de responsabilité financière, de transparence, de reddition de comptes et de service à la clientèle.

Durant l'automne 2016, le ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario a adressé une lettre de mandat à Agricorp en vue d'exposer les attentes du ministère pour l'exercice financier 2017-2018. Consultez l'Annexe C pour une copie de la lettre de mandat et un résumé de la manière selon laquelle Agricorp prévoit de satisfaire aux attentes du ministre.

Vision

Agricorp a pour vision d'être une organisation polyvalente, axée sur le client, qui travaille avec des partenaires pour offrir de façon novatrice des programmes et services qui améliorent la vitalité de l'agriculture en Ontario.

La vision axée sur le client d'Agricorp appuie le programme du gouvernement de bâtir une économie vigoureuse et en expansion et de l'atteinte d'un budget équilibré d'ici 2017-18; cette vision s'aligne également sur la vision du MAAARO des secteurs de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de produits agricoles qui sont florissants.

Les deux plus importants programmes exécutés par Agricorp, Agri-stabilité et Assurance-production, sont des programmes dont le coût est partagé entre les gouvernements fédéral et provincial. Agricorp exécute également le Programme de gestion des risques au nom du gouvernement provincial. Ces programmes aident les producteurs à gérer des risques associés

aux activités liées à l'exploitation agricole, tels que les conditions météorologiques défavorables, la fluctuation des coûts des intrants et l'instabilité des prix sur les marchés.

Mission

Nous établissons des liens entre les producteurs et les programmes. Nos partenariats ont pour objet d'élaborer des programmes de gestion des risques qui sont adaptés aux besoins changeants de l'agriculture.

L'exécution est notre point fort. Notre préoccupation centrale consiste à offrir de manière transparente et avec intégrité des programmes de qualité qui sont efficaces.

Les clients demeurent notre priorité. Nous voulons offrir à nos clients un service hors pair et des programmes qui leur procurent une sécurité financière tout en les aidant à gérer leurs risques.

Notre personnel est à la base de notre succès. La collaboration et l'amélioration continue canalisent nos nombreux atouts vers l'atteinte d'un objectif commun.

Nous avons l'obligation de rendre des comptes à la population. Grâce à notre utilisation judicieuse des fonds publics, nous offrons des programmes au nom de nos partenaires agricoles et gouvernementaux en faisant preuve de constance, d'ouverture et de fiabilité.

Valeurs fondamentales

Agricorp fait la promotion de cinq valeurs fondamentales qui guident les activités quotidiennes des employés et les aident à accomplir la vision et la mission de l'organisation.

Le programme de reconnaissance des employés d'Agricorp, High Five, reconnaît de manière officielle et non officielle les employés qui ont mis en pratique l'une ou plusieurs des cinq valeurs fondamentales d'Agricorp au travail. Ce programme fait la promotion d'une « culture de reconnaissance » qui met l'accent sur l'importance de reconnaître les efforts et les accomplissements de tous les employés. Agricorp veut que ses employés prônent les valeurs suivantes :

Proactivité – Nous cherchons sans cesse des possibilités de nous améliorer. Nous agissons à l'avance afin d'aborder les difficultés auxquelles nous risquons d'être confrontés.

Collaboration – Nous collaborons à promouvoir une vision commune. Nous nous soutenons mutuellement et encourageons les autres.

Accent sur la qualité – Nous sommes fiers de notre travail. Nous effectuons nos tâches correctement et nous les effectuons de la bonne façon, en répondant aux normes les plus élevées.

Efficacité – Nous travaillons efficacement tout en réduisant au minimum les pertes, les dépenses ou les efforts inutiles. Nous cherchons des façons d'accomplir notre travail aussi facilement et rapidement que possible, sans compromettre la qualité.

Professionalisme – Nous respectons nos engagements et accomplissons notre travail avec intégrité. Nous nous efforçons de gagner la confiance des autres par nos actions, la qualité de notre travail et notre attitude.

Gouvernance

Agricorp est régi par des lois, par un conseil d'administration qui relève du ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales, et grâce à une collaboration avec le MAAARO et une gestion quotidienne de ses activités. En adhérant de manière stricte aux exigences réglementaires et aux meilleures pratiques de gestion, Agricorp veille à l'application d'un cadre de gouvernance saine et uniforme à l'échelle de l'organisation.

Lois et directives

Agricorp est un organisme du gouvernement de l'Ontario créé en 1997 en vertu de la *Loi de 1996 sur AgriCorp* et il est classé comme organisme gouverné par un conseil d'administration. La Loi précise l'objet des activités d'Agricorp, ses pouvoirs, son mandat et sa structure organisationnelle. La Loi autorise également le conseil d'administration d'Agricorp à adopter des règlements administratifs sur les politiques relatives aux activités du conseil d'administration.

En tant qu'organisme gouverné par un conseil d'administration, Agricorp a le pouvoir, sur le plan financier et du fonctionnement, d'exercer des activités commerciales et de mener ses affaires pour s'acquitter de son mandat. L'organisme assume la responsabilité de l'utilisation judicieuse des fonds publics, suit les meilleures pratiques en matière de gouvernance et observe les normes de conduite les plus élevées.

Agricorp doit respecter les directives du gouvernement provincial qui guident les organismes dans la prestation des services au public. La Directive concernant les organismes et les nominations fournit le cadre de responsabilisation régissant les opérations d'Agricorp.

Conseil d'administration

Les membres du conseil d'administration d'Agricorp sont des chefs de file en agriculture, en affaires et au sein de la collectivité. Les membres sont nommés par le lieutenant-gouverneur par le biais d'un décret sur la recommandation du ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales. Leur mandat est d'une durée de trois ans et ils sont responsables du rendement de l'organisation. Le conseil d'administration et ses comités se réunissent sur une base trimestrielle, ou selon les demandes opérationnelles, et ils assistent à une séance annuelle de planification stratégique.

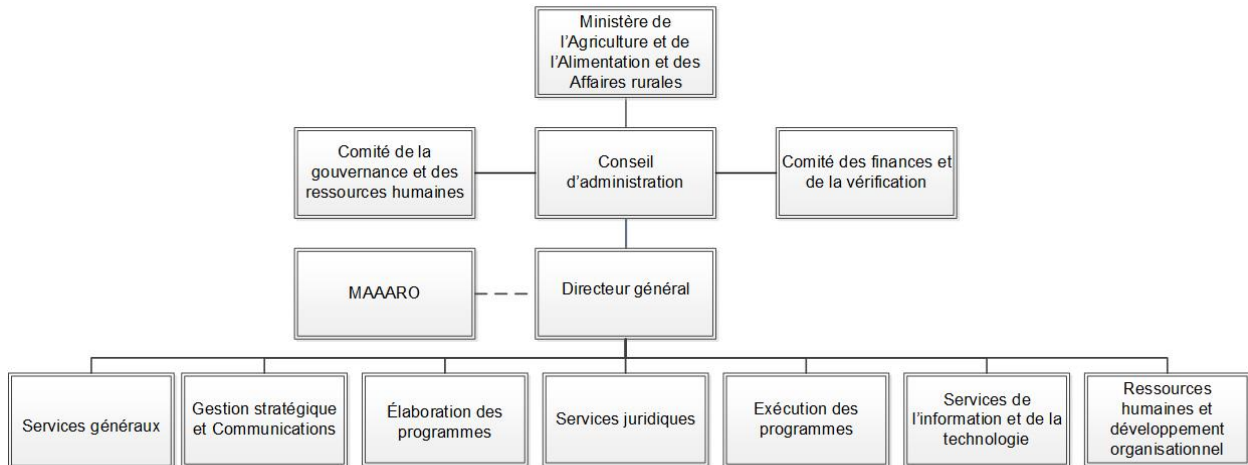
Le conseil d'administration est responsable devant le ministre, par l'intermédiaire de son président, de l'établissement des buts, des objectifs et de l'orientation stratégique d'Agricorp dans les limites de son mandat. Le conseil d'administration assure la surveillance des activités d'Agricorp par l'entremise de plusieurs mécanismes de reddition des comptes, y compris les suivants :

- Protocole d'entente
- Accords relatifs aux programmes
- Plan stratégique
- Rapport annuel
- Audits
- Rapports financiers et rapports sur le rendement
- Attestation annuelle de conformité

Relations avec le MAAARO

Un protocole d'entente basé sur la Directive concernant les organismes et les nominations, signé par le ministre et le président du conseil et soumis au Secrétariat du Conseil du Trésor, clarifie les attentes et porte sur les questions relatives aux finances, à la dotation en personnel et à l'administration, ainsi que sur les exigences en matière de déclaration. Le protocole définit également la relation entre le MAAARO et Agricorp, y compris les rôles et les responsabilités du ministre, du sous-ministre, du président du conseil d'administration, du conseil d'administration et du directeur général d'Agricorp.

Structure de gouvernance d'Agricorp



Évaluation des risques et plan de gestion

L'approche globale d'Agricorp lui permet de cerner les risques, d'évaluer les expositions aux risques et les occasions d'affaires, de dresser des plans d'action appropriés afin que les risques soient gérés de façon à ce que l'organisme puisse atteindre ses objectifs. Il a mis en place des processus et des structures pour mettre en œuvre le cadre de gestion des risques. Cette mise en œuvre repose sur l'engagement du conseil d'administration, de la haute direction et des employés d'Agricorp ainsi que du MAAARO.

Le comité des finances et de la vérification du conseil d'administration supervise le cadre de gestion des risques. Il est chargé d'établir si l'évaluation des risques commerciaux et le contrôle des décisions prises à l'échelle de l'organisation sont appropriés, d'examiner et d'approuver le plan de gestion des risques et les plans d'audit de l'organisme, de recevoir et d'examiner les rapports d'audit, et de se pencher sur la manière dont la haute direction donne suite aux recommandations en matière de vérification.

Le comité d'évaluation des risques de l'entreprise, un sous-comité formé des membres de la haute direction, coordonne par l'entremise du programme de vérification interne d'Agricorp les activités à cet effet menées de concert avec les gouvernements fédéral et provincial. Il est chargé d'examiner et d'approuver un plan annuel d'audit des programmes, ainsi que d'élaborer et de recommander au comité des finances et de la vérification des plans annuels d'audit et de gestion des risques. Le mandat du comité d'évaluation des risques de l'entreprise favorise une approche basée sur le risque en matière de prestation des programmes et des services et de gestion des évaluations des risques, des plans d'audit et de l'activité de vérification.

L'organisme compte sur un programme d'évaluation des risques bien établi prévoyant des activités de vérifications internes et externes programmées qui assurent le respect des lois et des accords de programme. Ce programme est soumis à une surveillance et un contrôle réguliers visant à déterminer tous les niveaux de risque organisationnel et la présence de contrôles appropriés pour les atténuer.

Agricorp a aussi élaboré des plans, des politiques et des pratiques en matière de gestion des risques qu'il continue de suivre et d'améliorer. Le conseil d'administration et la direction ont préparé et adopté un ensemble de stratégies agressives de gestion des risques pour suivre les risques associés à la prestation continue des programmes, à la main-d'œuvre, aux communications, les risques financiers et d'atteinte à la réputation, ainsi que les objectifs commerciaux de l'organisation.

En collaboration avec le MAAARO, Agricorp prépare un plan annuel d'évaluation et de gestion des risques, qui comprend les mesures qui seront prises par Agricorp pour réduire, atténuer et comprendre pleinement ces risques. Le plan d'évaluation et de gestion des risques est une partie intégrante des mécanismes de responsabilité en place entre Agricorp et le MAAARO. Ce plan est développé au début du cycle de planification d'Agricorp et sert à l'élaboration du plan d'activités de l'organisme et du processus de planification du MAAARO. Tout au long de l'année, Agricorp surveille et rend compte de ces risques au conseil d'administration et au MAAARO.

Aperçu des programmes

Vue d'ensemble

Agricorp a pour principal objectif d'assurer la prestation de programmes et de services pour aider les producteurs ontariens à gérer un grand nombre de risques agricoles et commerciaux auxquels ils doivent faire face tous les jours. Agricorp offre un ensemble de programmes de gestion des risques et fournit des services au gouvernement et aux groupes de l'industrie.

Les trois principaux programmes exécutés par Agricorp sont : Agri-stabilité, Assurance-production et Programme de gestion des risques (PGR). Agri-stabilité et Assurance-production font partie de l'ensemble de programmes établis en vertu du cadre stratégique fédéral-provincial-territorial en matière d'agriculture *Cultivons l'avenir 2*. Ils sont financés par les gouvernements fédéral et provincial selon le rapport 60:40. Le PGR est financé par le gouvernement de l'Ontario. Agricorp est responsable devant le gouvernement provincial de l'exécution de ces programmes, tout en maintenant les normes les plus élevées en matière de responsabilité financière, de transparence, de reddition des comptes, de gestion des risques et de service à la clientèle. Au cours de l'exercice 2016-17, Agricorp a offert des programmes de gestion des risques de l'entreprise à plus de 43 300 producteurs ontariens.

Agricorp a pour objectif d'offrir un service à la clientèle de qualité qui est prévisible et uniforme et de remporter la confiance des producteurs agricoles ontariens.

Principaux programmes

Agri-stabilité

Agri-stabilité est un programme de gestion des risques de l'entreprise qui aide les producteurs ayant connu des baisses importantes de revenus agricoles causées par les conditions de marchés défavorables, les pertes de production et la hausse des coûts de production. Si la marge annuelle de programme d'un producteur agricole chute sous les 70 p. 100 de sa marge de référence moyenne historique, Agri-stabilité aide à compenser la différence. Le programme est offert aux producteurs agricoles.

Jusqu'à présent, Agricorp a traité les paiements d'indemnisation d'un montant de 61,3 millions de dollars pour l'année de programme 2015 pour plus de 1 580 clients qui avaient subi des pertes. Pour l'année de programme 2016, Agricorp a souscrit le risque de plus de 12 610 producteurs au programme Agri-stabilité et a effectué des paiements provisoires de 1,6 million de dollars.

Assurance-production

L'Assurance-production est un programme de gestion des risques de l'entreprise qui indemnise les producteurs ontariens contre les baisses de rendement et les pertes de production causées par les conditions météorologiques défavorables et d'autres risques assurés comme les maladies des plantes, la faune et les infestations d'insectes. L'Assurance-production offre une couverture efficace pour 100 cultures cultivées à des fins commerciales en Ontario. Les producteurs peuvent choisir parmi une gamme de régimes d'assurance, et la couverture est offerte pour le rendement, la valeur en dollars et les pertes de superficie. Des paiements sont versés si un risque assuré cause une baisse du rendement récolté en dessous de taux de production garantis ou de seuils prédéterminés.

Pour la campagne agricole 2016, plus de 14 250 producteurs ont souscrit, auprès d'Agricorp, 5,1 millions d'acres, pour une responsabilité totale de 3,1 milliards de dollars. Après vérification

des demandes d'indemnisation, plus de 125 millions de dollars ont été versés à plus de 7 750 producteurs qui avaient subi des baisses de rendement ou des pertes de récoltes.

Programme de gestion des risques

Le Programme de gestion des risques (PGR) aide les producteurs à compenser les pertes causées par la faiblesse des prix des produits agricoles et la hausse des coûts de production. Le programme offre six régimes d'assurance pour les producteurs de céréales et d'oléagineux, de bétail (bovins, porcs, moutons et veaux) et de produits horticoles comestibles. Pour la plupart des régimes d'assurance, le PGR fonctionne comme une assurance et les primes des producteurs sont basées sur différents niveaux de protection et d'options. Des paiements sont versés si le prix moyen du marché d'un produit agricole est inférieur au coût moyen de production et au niveau de protection choisi. En ce qui concerne le régime d'assurance pour les produits horticoles comestibles, le producteur verse des fonds dans un compte autogéré et ce dépôt donne droit à une contribution gouvernementale de contrepartie. Le producteur peut retirer des fonds pour compenser des pertes financières.

Pour chaque année de programme, un financement annuel de 100 millions de dollars est disponible pour couvrir les paiements des producteurs et les frais d'administration. Afin d'assurer la distribution équitable du financement à l'ensemble des régimes d'assurance tout au long de l'année, des taux de paiement provisoires sont utilisés jusqu'à ce que le montant total des demandes d'indemnisation soit connu.

Pour l'année de programme 2015, près de 10 000 producteurs ont souscrit leur production agricole dans un ou plusieurs des six régimes d'assurance et ont utilisé pleinement le financement disponible de 100 millions de dollars.

Autres programmes gouvernementaux

Agricorp exécute d'autres programmes gouvernementaux qui profitent aux producteurs agricoles en assurant la santé financière globale de secteurs agricoles précis.

Pour une description détaillée de tous les programmes exécutés par Agricorp, tels que le Programme d'inscription des entreprises agricoles et le Programme de promotion et d'amélioration des vignobles, consultez l'Annexe B.

Autres services qui appuient l'industrie agricole

Agricorp fournit des services à l'industrie afin de soutenir un secteur agroalimentaire compétitif, productif et viable. Ces services comprennent les suivants :

- Gestion des données pour Ontario Apple Growers, pour Grape Growers of Ontario et pour Ontario Tender Fruit Producers Marketing Board
 - Services de cartographie pour l'Ontario Ginseng Growers Association
 - Services d'analyse financière pour la Dairy Farmers of Ontario
 - Services de secrétariat et de soutien financier pour la Commission de protection financière des producteurs de céréales
 - Gestion des paiements pour le Farmer's Risk Management Premium Fund
- Consultez l'Annexe B pour une description détaillée des services fournis par Agricorp à l'industrie et au gouvernement.

Analyse de l'environnement

L'analyse environnementale décrit l'environnement d'affaires dans lequel évolue Agricorp. Elle cerne les tendances, les événements et les enjeux clés qui présentent des risques et également des occasions d'affaires pour l'organisme. Ceci permet à Agricorp de faire preuve de proactivité en évaluant et en réagissant aux changements dans son environnement interne et externe.

Agricorp est un organisme du gouvernement de l'Ontario et, par conséquent, les priorités et les politiques des gouvernements ont une incidence notable – et parfois de façon marquée – sur Agricorp. La présente analyse de l'environnement met en évidence un grand nombre de ces facteurs influents et de ces effets.

Environnement externe

Paysage politique de l'Ontario

Avec la réélection des Libéraux en juin 2014, l'Ontario est passé d'un gouvernement minoritaire à un gouvernement majoritaire. Maintenant à mi-chemin de son mandat, le gouvernement continue de mettre l'accent sur la croissance de l'économie, la création d'emplois et l'équilibre du budget d'ici l'exercice financier 2017-18. En septembre 2016, la première ministre a adressé des lettres de mandat à chacun de ses ministres qui soulignent leurs priorités, y compris la croissance économique, la création d'emplois et l'obtention de l'équilibre budgétaire qui demeurent des priorités essentielles pour bâtir un avenir solide pour l'Ontario.

À l'automne 2016, le ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales a adressé une lettre de mandat à Agricorp dans laquelle il fait part de ses attentes pour l'exercice financier 2017-18. Consultez l'Annexe C pour une copie de la lettre de mandat et un résumé de la manière dont Agricorp prévoit satisfaire aux attentes du ministre.

Équilibre budgétaire

Le budget 2016 réaffirme la volonté d'éliminer le déficit d'ici 2017-18, tout en favorisant l'essor de la province grâce à des investissements prioritaires qui créent des emplois, accroissent les possibilités et assurent la prospérité de toute la population de l'Ontario. Le budget 2016 continue de chercher des façons de transformer les programmes, de gérer les coûts de rémunération, de garantir un régime fiscal équitable et de dégager la valeur des biens provinciaux.

Être propice aux affaires

L'exécution de meilleurs produits et services tout en réduisant les formalités administratives continue de faire partie du plan de la province de créer un environnement plus compétitif pour les entreprises. L'initiative « L'Ontario propice aux affaires » demeure une priorité et elle met l'accent sur la création de services gouvernementaux aux entreprises plus rapides, plus intelligents et plus rationalisés. Cette initiative est un élément clé de l'engagement du gouvernement de rendre la province plus attrayante pour les entreprises tout en continuant de protéger l'intérêt public. Pour l'industrie agroalimentaire, l'initiative « L'Ontario propice aux affaires » met l'accent sur la création d'un environnement réglementaire axé sur le client qui appuie la réussite économique tout en facilitant la conduite des affaires pour les producteurs et l'industrie.

Données ouvertes

L'initiative sur les données ouvertes consiste à mettre en place un gouvernement plus ouvert et plus transparent pour les gens de l'Ontario. Par données ouvertes on entend offrir un accès en ligne aux données gouvernementales et fournir des renseignements en vue d'aider les

Ontariens à mieux comprendre le fonctionnement de leur gouvernement. Pour les Ontariens, l'accès aux données ouvertes se traduit par des possibilités plus nombreuses de peser sur le processus décisionnel gouvernemental, afin d'aider à améliorer les programmes, les politiques et les services.

Défi pour la réduction des formalités administratives

Le Défi pour la réduction des formalités administratives a été lancé au printemps 2016 dans le cadre de l'initiative pour un gouvernement ouvert et il est met l'accent sur la création d'un gouvernement plus transparent, accessible et coopératif. La province collaborera avec six secteurs au cours des deux prochaines années, afin d'analyser les idées, de prioriser les changements qui permettront aux entreprises d'économiser plus de temps et d'argent et de rechercher les meilleures pratiques dans d'autres domaines. Au cours de l'été 2016, des consultations ont été menées avec l'industrie de la transformation des aliments, et le rapport final sera disponible au printemps de 2017.

Examen, renouvellement et réorganisation des programmes

La stratégie du gouvernement de l'Ontario appelée « Transformation des services publics », qui a débuté en 2012, met de l'avant un certain nombre de mesures qui mettent l'accent sur la réduction des dépenses de programmes et la consolidation des programmes d'aide aux entreprises. Dans le cadre de cette stratégie, les ministères du gouvernement de l'Ontario ont entrepris en 2013 l'examen d'un certain nombre d'organismes gouvernementaux en vue de cerner des économies et d'augmenter l'efficacité, y compris l'examen d'Agricorp mené conjointement par le ministère et l'organisme qui a été complété au début de 2014.

En 2014, le gouvernement provincial a lancé l'initiative d'examen, de renouvellement et de réorganisation des programmes (ERRP), qui est un nouveau processus de planification et de budgétisation. L'initiative ERRP ne se résume pas à économiser de l'argent. Il s'agit d'un processus de planification continue qui est axé sur l'amélioration des résultats pour les programmes et services gouvernementaux afin de veiller à ce que ces derniers soient efficaces, efficaces et rentables. Le MAAARO et Agricorp s'activent à passer en revue les programmes afin de prendre en considération d'autres options d'exécution.

Favoriser la croissance du secteur agroalimentaire

En 2013, la première ministre a mis au défi le secteur agroalimentaire de la province de doubler sa croissance et de créer 120 000 emplois d'ici 2020. Le Comité directeur pour la croissance dans le secteur agroalimentaire continue de fournir des conseils au ministre sur la façon de répondre ce défi; ils ont formulé un certain nombre de recommandations, notamment une collaboration entre le gouvernement de l'Ontario et l'industrie pour mettre en avant l'importance de la transformation alimentaire comme priorité pour le prochain cadre stratégique pour l'agriculture entre le gouvernement du Canada et les gouvernements provinciaux et territoriaux.

La province possède des milliers d'hectares de terre agricole, une riche variété d'aliments et une industrie agroalimentaire qui est un acteur important dans l'économie de l'Ontario. Ce secteur a actuellement un produit intérieur brut (PIB) de 36 milliards de dollars par année et fournit 790 000 emplois, soit près d'un emploi sur neuf à l'échelle de la province.

En 2016, le volume des exportations du secteur agroalimentaire ontarien a augmenté de 12,9 p. 100 et le nombre d'emplois s'est accru de 0,8 p. 100.

Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales

Le MAAARO s'efforce continuellement d'être un chef de file en matière de libération du potentiel des systèmes ruraux et agroalimentaires de l'Ontario. Il veille à la protection du système agroalimentaire, assure la gestion de la capacité de production d'aliments et favorise le développement économique du secteur agricole et des collectivités rurales de l'Ontario.

L'industrie agricole

La majorité des secteurs de l'industrie agricole sont tributaires des conditions météorologiques. Or, les situations météorologiques quotidiennes et saisonnières plus variables et extrêmes rendent la production agricole plus difficile, et cela a une incidence sur l'offre et la demande et les prix des produits agricoles. La situation démographique de l'industrie agricole continue d'évoluer et on constate le déclin du nombre de fermes, l'augmentation de la taille des exploitations agricoles moyennes et le vieillissement des agriculteurs.

Le cadre stratégique pour l'agriculture, actuel renforce l'engagement des gouvernements fédéral-provinciaux-territoriaux envers l'innovation, la compétitivité, la commercialisation et la poursuite des programmes de gestion des risques de l'entreprise, ce qui donne une certaine stabilité au secteur.

Les programmes chapeautés uniquement par le gouvernement provincial appuient également l'industrie agricole. Le gouvernement ontarien a un engagement continu d'offrir aux producteurs des programmes et des services comme le Programme de gestion des risques, le Programme de protection financière des producteurs de céréales, le Programme d'inscription des entreprises agricoles, le Programme d'amélioration des vignobles de l'Ontario, le Programme d'aide financière aux apiculteurs et le Programme d'imposition foncière des biens-fonds agricoles.

Technologie

L'économie d'aujourd'hui repose sur des avancées technologiques pour appuyer l'amélioration de l'efficacité et une accessibilité supérieure. Le rôle des données dans le secteur agricole évolue peu à peu. Un nombre croissant de producteurs ont recours à la collecte des données en temps réel, dont les grands producteurs de céréales. Si certains producteurs comptent sur la collecte de renseignements sur le temps, les précipitations, l'usage et l'efficacité du matériel, la production des semences et le rendement des récoltes, il reste du travail à faire en vue de déterminer comment une telle collecte aide les producteurs agricoles à prendre de meilleures décisions de gestion.

Mandat fédéral

Un gouvernement libéral majoritaire a été élu en octobre 2015 et le premier ministre a remis à ses ministres des lettres de mandat qui soulignent leurs priorités. L'objectif global du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales consiste à appuyer le secteur agricole pour qu'il soit plus novateur, plus sécuritaire et plus fort, et qu'il devienne un chef de file en matière de création d'emplois grâce à l'apport d'outils stratégiques et financiers. Les priorités du ministère comprennent l'aide au secteur agricole en ce qui a trait à la gestion de l'eau, à la recherche, à l'innovation, à la salubrité des aliments et à la commercialisation des produits.

Le cadre stratégique *Cultivons l'avenir 2*, expire en 2018, Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux collaborent actuellement à élaborer le nouveau cadre stratégique pour l'agriculture qui sera en vigueur à partir d'avril 2018. Agricorp continue d'appuyer les gouvernements fédéral et provincial durant l'élaboration du nouveau cadre stratégique.

Environnement interne

Gestion des changements

En tant qu'organisme financé par les gouvernements, le potentiel de changement en fonction des politiques gouvernementales et des besoins de l'industrie existe toujours. Le défi consiste à gérer l'incertitude liée au degré de changement. Agricorp a été en mesure de gérer les changements au fil des ans et de s'adapter aux priorités, aux besoins politiques et aux besoins de l'industrie. L'année 2017 et les années à venir ne seront pas différentes des autres.

Financement administratif

En conformité avec les contraintes budgétaires du gouvernement de l'Ontario, Agricorp continue de s'engager envers la gestion financière prudente tout en fournissant une exécution transparente de programmes et de services. Comme le financement administratif des programmes gouvernementaux demeure stable, Agricorp continue de réaliser des économies et de trouver d'autres gains d'efficacité dans l'exécution des programmes et des services.

Pendant plusieurs années, Agricorp a trouvé des économies pour compenser les augmentations de coût imputables à l'inflation et continuera de chercher d'autres gains d'efficacité et d'autres réductions de dépenses en 2017 et dans les années à venir. L'organisme s'attend à ce que son budget soit réduit en 2017-18 et pour les prochains exercices, sans augmentation pour l'inflation.

Main-d'œuvre

La main-d'œuvre qualifiée et compétente d'Agricorp lui permet de réagir rapidement et efficacement aux besoins changeants de l'industrie agricole et des gouvernements tout en maintenant un service à la clientèle de qualité. En même temps, les changements aux programmes, ainsi que la nécessité de trouver de meilleurs moyens, des moyens plus intelligents et plus rapides pour gérer les activités quotidiennes, continuent de poser des défis à la main-d'œuvre d'Agricorp.

Selon les résultats du dernier sondage sur l'engagement des employés, les employés d'Agricorp continuent d'avoir un haut niveau de participation, de satisfaction générale dans l'organisation et d'engagement envers celle-ci. Des améliorations ont été constatées en ce qui a trait aux communications entre les cadres supérieurs et les employés. Le partage des meilleures pratiques à l'échelle d'Agricorp est l'un des domaines que les employés souhaitent voir améliorer.

Agricorp continue d'aligner sa politique en matière de rémunération à la lumière de la poursuite prévue des restrictions budgétaires imposées à la rémunération du secteur public par le gouvernement provincial. Agricorp a complété son examen de la rémunération en 2016 et des rajustements ont été intégrés pour veiller à ce que le cadre de rémunération d'Agricorp demeure concurrentiel et qu'il s'aligne sur les attentes du gouvernement provincial.

Technologie et innovation

L'avancement des technologies et la découverte de solutions novatrices sont une initiative stratégique d'Agricorp depuis plusieurs années et l'organisme est désormais prêt à affronter l'avenir. Les systèmes informatiques existants sont stables et entretenus et des systèmes et processus ont été créés pour centraliser la collecte des données des clients, le stockage des données et les transactions financières de tous les programmes.

Agricorp continue de collaborer avec les gouvernements fédéral et provincial pour continuer de faire progresser l'exécution de son plan de renouvellement de la TI. L'organisme travaille avec

le MAAARO en vue d'obtenir le financement nécessaire pour remplacer le système actuel d'administration de l'Assurance-production qui est obsolète et qui ne peut tirer profit des innovations courantes en matière de technologie numérique. Le remplacement du système actuel permettra de continuer d'améliorer l'efficacité, l'exactitude et l'intégrité de l'exécution des programmes.

Dans le cadre d'un processus de demande de propositions (DP), Agricorp a choisi un fournisseur spécialisé dans la prestation de solutions standard pour l'industrie de l'assurance. En mettant à profit les flux de travaux standard de l'industrie et les fonctionnalités de système du fournisseur, l'organisme élabore un plan détaillé de mise en œuvre aux fins de partage avec le MAAARO et Agriculture et Agroalimentaire Canada avant que le financement soit approuvé. Alors que l'industrie agricole contemporaine poursuit son ouverture à la technologie pour des raisons d'ordre pratique, Agricorp appuie des initiatives stratégiques clés et met au point les outils qui lui permettront d'offrir aux clients des services en ligne efficaces et pratiques en 2017 et dans les années à venir.

Orientation stratégique

En tant qu'organisme du gouvernement provincial, Agricorp a pour mandat « de gérer les régimes d'assurance-récolte en vertu de la *Loi de 1996 sur l'assurance des produits agricoles* » et d'assumer d'autres fonctions que lui confère celle-ci par le gouvernement de l'Ontario. L'orientation stratégique de l'organisme est centrée sur l'exécution réussie des fonctions tout en appuyant les efforts des gouvernements à promouvoir des secteurs agricole, agroalimentaire et un secteur des bioproduits concurrentiels et productifs qui offrent une croissance économique et des possibilités pour les collectivités rurales de l'Ontario.

La première ministre a mis l'industrie agricole au défi de doubler son taux de croissance annuelle et de créer 120 000 emplois d'ici 2020. Le cadre stratégique agricole *Cultivons l'avenir 2* (CA2) favorise l'innovation, la compétitivité et le développement des marchés, et comprend un ensemble de programmes de gestion des risques de l'entreprise. Les programmes financés par les gouvernements fédéral et provinciaux dans le cadre de CA2, tels que l'Assurance-production et Agri-stabilité, et de concert avec des programmes provinciaux comme le Programme de gestion des risques (PGR), fournissent aux agriculteurs ontariens un ensemble de programmes qui les aident à gérer les risques inhérents à leur exploitation agricole. Ces changements favorisent la croissance et la durabilité de l'industrie agricole.

L'amélioration des services publics tout en limitant la croissance des dépenses pose un défi que les gouvernements doivent relever. Les restrictions budgétaires et des programmes pertinents sont deux facteurs clés pour Agricorp. Après avoir complété l'examen de l'exécution des programmes, Agricorp a réduit les frais d'administration des programmes et amélioré les services en ligne sans réduire les niveaux de service offerts aux clients. Afin de cerner d'autres gains d'efficacité, Agricorp se penche sur les coûts d'infrastructure et vise à améliorer les systèmes informatiques et les processus opérationnels.

Agricorp reconnaît le besoin de documenter et d'uniformiser les processus opérationnels qui sont appuyés par de solides systèmes informatiques. Avec les systèmes et les processus de comptabilité et de gestion des données clients en place, nous cherchons à remplacer les systèmes informatiques de certains programmes afin d'obtenir d'autres gains d'efficacité et d'améliorer le service à la clientèle.

L'orientation stratégique d'Agricorp est semblable à celle des années précédentes, mais elle a été ajustée pour refléter les changements relatifs à l'environnement et les besoins des gouvernements et de l'industrie. L'organisme continuera de mettre l'accent sur l'efficacité et l'efficacité opérationnelles, il s'efforcera de faciliter l'accomplissement des responsabilités des clients et du personnel, et d'être prêt à exécuter des programmes au nom du gouvernement provincial. Cette stratégie est décrite ci-dessous.

Il est facile de faire affaire avec Agricorp

Il est important de faire en sorte qu'il soit plus facile de faire affaire avec Agricorp pour les clients et le personnel. Les clients comptent sur la technologie pour demeurer productifs et compétitifs. Ils attendent d'Agricorp qu'il leur fournisse des options libre-service commodes et faciles à utiliser. À cette fin, le personnel d'Agricorp doit compter sur les connaissances, les capacités, les processus opérationnels et la structure pour permettre une expérience client simple et efficace.

Plus facile pour les clients

Agricorp a jeté les bases des options libre-service pour les clients. Ceux-ci ont maintenant accès à leurs renseignements de programmes et ils peuvent faire affaire avec Agricorp en ligne

par un portail sécurisé. L'organisme rationalise ses processus pour l'ensemble des programmes, encourage ses clients à recourir à des canaux moins dispendieux et étend son offre de services en ligne pour que les clients choisissent les transactions numériques par défaut. L'accélération du développement des services transactionnels en ligne et la transition vers ces derniers s'alignent sur la stratégie liée aux services électroniques du gouvernement provincial, laquelle améliorera l'expérience libre-service des clients et permettra de réaliser des économies sur le plan administratif.

Les exploitations agricoles en Ontario varient en fonction de leur taille, des types de cultures et des types de bétail, des pratiques de gestion et des conditions de croissance. Agricorp prend en compte cette diversité et adopte une approche à plusieurs niveaux relativement au service à la clientèle pour tenir compte des différents besoins des exploitations agricoles. Bien que les canaux libre-service deviendront le premier point de contact pour de plus en plus de clients, les autres canaux de service seront disponibles. Les clients qui ont besoin d'une aide spécialisée seront guidés par les employés du centre d'appels ou du personnel spécialisé.

Afin d'être en mesure de prendre des décisions efficaces en matière de gestion des risques, les producteurs doivent comprendre les programmes de gestion des risques et les résultats auxquels ils peuvent s'attendre en participant à ces programmes. Agricorp continuera de collaborer avec les gouvernements et avec l'industrie pour sensibiliser et informer les producteurs en ce qui concerne les programmes de gestion des risques.

Plus facile pour le personnel

Depuis sa création en 1997, Agricorp a connu une forte croissance sur le plan de l'organisation et des programmes. Ces dernières années, l'organisme a apporté des changements à ses pratiques commerciales et il a amélioré la gestion de ses activités. Bien qu'AgriCorp ait un bilan enviable en matière de gestion des changements, des gains d'efficacité sont encore possibles sur le plan de la coordination des efforts que nous déployons et de l'expertise à l'échelle de l'organisation. L'objectif à atteindre est le suivant : s'assurer de développer une structure, des capacités et des processus adéquats qui permettront à l'organisme de mettre efficacement en œuvre ses programmes en évolution et de réagir aux besoins du gouvernement et de l'industrie.

La connaissance de la production agricole, des risques inhérents et la façon dont les programmes offerts par Agricorp aident à gérer ces risques sont des compétences fondamentales pour les employés d'AgriCorp. Ces connaissances de base et la compréhension de la conception des programmes permettront au personnel d'AgriCorp d'offrir un service à la clientèle de qualité tout en prenant en considération la perspective de l'exploitation agricole.

Résultats attendus :

- Les clients communiquent avec un personnel compétent et qualifié qui comprend leur exploitation agricole, les risques auxquels les clients sont exposés, et la manière dont les programmes aident à gérer ces risques.
- Les producteurs avertis prennent des décisions éclairées au sujet de la gestion des risques de l'entreprise.
- Des options libre-service efficaces et conviviales sont le point de contact préféré pour permettre aux clients de faire affaire avec Agricorp.
- Une expérience client des agriculteurs et des partenaires commerciaux alignée sur l'orientation client et services d'AgriCorp, les attentes des clients et du gouvernement et le contexte budgétaire.

Agricorp est une organisation efficace et efficiente

Agricorp est chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre de tous les processus, systèmes et outils nécessaires à l'exécution efficace et responsable de programmes et services. La plupart des ressources de l'organisme servent à l'exécution quotidienne des programmes. Les autres sont consacrées à la mise en œuvre des changements de programme prescrits par le gouvernement ou demandés par l'industrie et à la poursuite de l'amélioration de l'efficacité et de l'efficacité des opérations d'Agricorp. L'organisme procède à l'examen régulier de son modèle d'exécution des programmes afin que celui-ci demeure aligné sur la taille, la portée et la complexité des programmes exécutés. Comparativement à d'autres fournisseurs de services semblables, Agricorp est un fournisseur à faible coût de programmes et de services et s'est vu accorder invariablement une note de classement élevée pour le service à la clientèle depuis les sept dernières années.

La technologie joue un rôle crucial puisqu'elle permet d'augmenter la productivité liée à l'exécution des services. Le plan de renouvellement de la TI d'Agricorp adopte une approche responsable sur le plan financier en divisant cette stratégie en différentes phases. Bien qu'Agricorp ait réalisé des progrès considérables – stabilisation des systèmes d'exécution des programmes, mise en œuvre d'un système de gestion des relations avec la clientèle, élaboration d'un système commun de gestion des fonctions comptables et création d'un portail sécurisé pour les clients – un investissement continu est nécessaire.

Le financement de la phase 1 du plan de renouvellement de la TI a pris fin en 2014. Agricorp cherche à obtenir des gouvernements un financement pour son initiative de remplacement des systèmes et des processus d'affaires relatifs à l'Assurance-production. Cet investissement permettra à l'organisme de rester efficient afin de mettre en œuvre de manière efficace les changements à apporter à la conception des programmes, lesquels présentent des avantages à long terme pour le gouvernement et l'industrie.

Les changements obligatoires apportés à la conception du programme Agri-stabilité a réduit le nombre et le montant des paiements, et la participation continue de diminuer progressivement, puisqu'un certain nombre de producteurs voient peu de valeur dans ce programme de gestion des risques. L'examen des processus internes et des processus qui touchent la clientèle a permis à Agricorp de rajuster son modèle d'exécution pour qu'il corresponde de façon proportionnelle au programme renouvelé et qu'il respecte les contraintes financières. Des ajustements apportés aux processus opérationnels du programme Assurance-production, combinés au remplacement des systèmes administratifs de l'Assurance-production permettront de favoriser de nouvelles possibilités de diminuer les coûts d'administration et de mettre en œuvre un modèle de prestation de services qui vise plusieurs programmes afin de mieux servir les agriculteurs ontariens.

Résultats attendus :

- Nouveaux processus opérationnels du programme Assurance-production et un système informatique moderne permettant d'opérer un changement fondamental dans la façon dont Agricorp fait affaire avec ses clients, en mettant l'accent sur les gains d'efficacité interne et sur un service à la clientèle de qualité.
- Utilisation d'une approche basée sur les risques offrant un traitement des dossiers et une exécution rentable, opportune et précise.
- Processus de contrôle de la qualité simplifiés et clarifiés appuyant une prise de décision et l'établissement de priorités efficaces et efficientes.
- Systèmes et processus ayant une orientation client axée sur une exécution multiprogramme afin de répondre aux besoins des clients, du gouvernement et de l'industrie.

Agricorp est prêt à exécuter

Être prêt à exécuter signifie qu'Agricorp a une approche flexible et adaptable pour répondre aux besoins du gouvernement provincial en matière d'exécution des programmes. L'organisme contribuera à l'initiative « Être propice aux affaires » du gouvernement de l'Ontario qui a pour but d'offrir aux entreprises des services gouvernementaux simplifiés, qui permettront à l'industrie agricole, à l'industrie alimentaire et à l'industrie des bioproduits d'être plus concurrentielles et productives.

Agricorp a travaillé avec le MAAARO dans un certain nombre de champs de programme clés afin de réduire le fardeau des producteurs en ce qui a trait à la déclaration répétitive et la multiplicité des contacts d'un programme à l'autre. La consolidation de la prestation de programmes similaires aidera les producteurs à mieux faire le lien avec un éventail varié de programmes et de services, réduira les coûts annuels d'exécution des programmes et, au bout du compte, appuiera le MAAARO en vue de favoriser une industrie agroalimentaire concurrentiel, productive et durable.

Des programmes de gestion des risques pertinents procurent aux producteurs les outils dont ils ont besoin pour gérer leurs risques, faire des investissements en toute confiance et faire preuve d'innovation. Les producteurs qui participent aux programmes de gestion des risques ont un niveau élevé de sécurité financière qui inspire la confiance aux autres entreprises avec lesquelles ils font affaire, telles que les institutions financières et les fournisseurs d'intrants agricoles. Des programmes de gestion des risques pertinents réduisent également le besoin pour les gouvernements de financer des programmes ponctuels.

Agricorp a mis en place efficacement les changements récents dans la conception du PGR, du PIEA, d'Agri-stabilité et de l'Assurance-production, et a satisfait aux attentes du gouvernement. Au cours des trois prochaines années, Agricorp continuera de se concentrer sur les améliorations prioritaires, y compris l'examen des options qui lui permettraient d'étendre l'Assurance-production. Nous avons pour objectif de nous assurer que les programmes et les services exécutés à l'heure actuelle, et dans l'avenir, demeurent pertinents pour répondre aux besoins changeants de l'industrie agricole.

Résultats attendus :

- Programmes et services améliorés qui demeurent pertinents par rapport aux besoins changeants d'une industrie agricole compétitive et productive.
- Approche d'exécution des programmes flexible et adaptable répondant aux besoins futurs des producteurs et des gouvernements.
- Agricorp est un agent de prestation de choix pour les programmes de gestion des risques agricoles en Ontario.
- Réalisation de gains d'efficience par la consolidation de la prestation de programmes.

Plan de mise en œuvre

Conscient des contraintes budgétaires actuelles, Agricorp se concentre sur l'amélioration continue des programmes et des services et appuie l'initiative gouvernementale élargie qui vise à réaliser des gains d'efficacité dans la prestation des services publics pour obtenir une meilleure rentabilité. La mise en œuvre est axée sur l'amélioration des activités de base afin que l'organisme puisse maintenir un niveau élevé de service envers ses clients et le gouvernement, et préserver les programmes qui sont pertinents, tant aujourd'hui qu'à l'avenir.

Il est facile de faire affaire avec Agricorp

Faire en sorte qu'il soit plus facile de faire affaire avec Agricorp signifie que les clients et le personnel d'Agricorp devront composer avec des améliorations et des changements. Nous mettons l'accent sur l'amélioration des processus, des pratiques et des systèmes pour qu'il soit plus facile pour nos clients et leurs agents de faire affaire avec Agricorp. Sur le plan interne, l'organisme s'assurera de disposer des structures, des processus et des capacités qui permettront au personnel de répondre aux besoins des clients. La mise à profit de ces capacités et la mise en œuvre de nouvelles capacités libre-service permettront aux clients de faire plus facilement affaire avec Agricorp.

Initiatives

- Améliorer les structures, les processus et les capacités internes afin d'accroître l'aptitude d'Agricorp à répondre aux exigences des programmes nouveaux ou en évolution
Dates limites : exercice 2017-18
- Mettre en œuvre un programme exhaustif pour le personnel, ayant pour objet l'acquisition de connaissances de l'assurance et de l'industrie agroalimentaire
Dates limites : exercice 2018-19

Efficiences et efficacité opérationnelles

Agricorp continuera de miser sur l'efficacité et l'efficacités de ses programmes et services. Il concilie les besoins des clients et du gouvernement par l'utilisation judicieuse des fonds publics afin d'améliorer les processus internes et ceux qui touchent les clients, ainsi que les systèmes informatiques de soutien. Dans le cadre d'austérité financière actuelle, Agricorp veillera à préserver ses niveaux de service et à y apporter des améliorations graduelles.

Initiatives

- Mettre en œuvre les efficacités d'exécution des programmes en modernisant les flux de travail, à l'aide de solutions de rechange aux processus d'exécution élaborés dans le cadre de l'examen de l'Assurance-production
Dates limites : jusqu'à l'exercice 2019-20
- Examen des coûts et des pressions inflationnistes pour le contrôle des coûts et la réalisation d'économies
Dates limites : jusqu'à l'exercice 2019-20
- En collaboration avec le MAAARO, obtenir un financement pour la phase 2 du plan de renouvellement de la TI, soit le remplacement des systèmes d'administration du programme Assurance-production, et procéder à sa mise en œuvre
Dates limites : jusqu'à l'exercice 2019-20

Prêt à exécuter

En tant qu'organisme du gouvernement de l'Ontario, Agricorp est prêt à exécuter les programmes et les services au nom des gouvernements fédéral et provincial et des intervenants de l'industrie. Agricorp est flexible et adaptable, et met à profit ses capacités de base pour la prestation efficace et rationalisée des programmes et des services afin de répondre aux besoins changeants des gouvernements et de l'industrie. L'organisme continuera de fournir ses conseils et son expertise afin d'appuyer les objectifs des gouvernements, et continuera de chercher à réaliser des gains d'efficience dans la prestation des programmes et des services dans l'intérêt des gouvernements et de l'industrie.

Initiatives

- Mettre en œuvre les améliorations aux régimes d'assurance dans le cadre de l'Assurance-production
Dates limites : jusqu'à l'exercice 2019-20
- En collaboration avec le MAAARO, évaluer les possibilités liées à la prestation des programmes et des services gouvernementaux
Dates limites : jusqu'à l'exercice 2019-20
- Élaborer et mettre en œuvre un programme exhaustif de connaissances sur le secteur de l'assurance et sur l'industrie agricole pour l'ensemble des employés
Dates limites : jusqu'à l'exercice 2019-20

Mesures de rendement

Un ensemble de mesures de rendement équilibrées a été défini pour faire la preuve de l'efficacité opérationnelle d'Agricorp et de son obligation de rendre des comptes au gouvernement. Les mesures montrent l'efficacité et l'efficacité de l'organisme, l'innovation dont il fait preuve et les niveaux de satisfaction de la clientèle. L'organisme utilise un ensemble plus complet de mesures sur le plan interne qui lui permet de vérifier et de décrire les résultats. Ces mesures détaillées, qui figurent dans un tableau de bord équilibré, sont communiquées au conseil d'administration d'Agricorp sur une base trimestrielle.

Tableau de mesures de rendement

Indicateur de rendement clé	Objectifs	Rendement antérieur
Satisfaction de la clientèle par rapport à la qualité du service, telle qu'elle est mesurée annuellement dans le cadre d'un sondage sur la satisfaction de la clientèle	<ul style="list-style-type: none"> Obtenir une note de classement globale constamment élevée pour le service à la clientèle et égale à la moyenne des trois dernières années. 	Sondage 2017 – 94 % Sondage 2016 – 92 % Sondage 2015 – 89 %
Objectifs liés aux délais de traitement respectés	<ul style="list-style-type: none"> Traiter 95 % des fichiers du programme Agri-stabilité avant le 15 décembre 2017 	2016-17 – 95 % avant le 7 décembre 2015-16 – 95 % avant le 26 novembre 2014-15 – 95 % avant le 17 novembre
	<ul style="list-style-type: none"> Traiter 90 % des demandes d'indemnisation en vertu de l'Assurance-production dans les 30 jours ouvrables suivant la réception des renseignements nécessaires 	2016-17 – 97,7 % 2015-16 – 96,5 % 2014-15 – 95,0 %
	<ul style="list-style-type: none"> Traiter 95 % des indemnités du PGR dans les 60 jours suivant la réception des renseignements nécessaires 	2015 – 99,5 % pour le PGR : C et O 2015 – 99 % pour le PGR : bétail 2015 – 98,6 % pour le PAGR 2014 – 98,5 % pour le PGR : C et O 2014 – 98,7 % pour le PGR : bétail 2014 – 98,0 % pour le PAGR 2013 – 98,4 % pour le PGR : C et O 2013 – 99,5 % pour le PGR : bétail 2013 – PAGR – 95,5 %
Efficacité des produits actuels mesurée annuellement par un sondage sur la satisfaction de la clientèle	Assurance-production – obtenir une note de classement égale à la moyenne précédente sur trois ans	Sondage 2017 – 94 % Sondage 2016 – 92 % Sondage 2015 – 95 %

Indicateur de rendement clé	Objectifs	Rendement antérieur
	Agri-stabilité – obtenir une note de classement égale à la moyenne précédente sur trois ans	Sondage 2017 – 72 % Sondage 2016 – 73 % Sondage 2015 – 71 %
	Programme de gestion des risques – obtenir une note de classement égale à la moyenne précédente sur trois ans	Sondage 2017 – 79 % Sondage 2016 – 83 % Sondage 2015 – 75 %
Reddition des comptes au public et bonne gouvernance établies par les rapports périodiques et une gestion et un contrôle financier efficaces	<ul style="list-style-type: none"> Attestation annuelle du président et du directeur général, au besoin, en ce qui a trait au respect des lois, des politiques et des directives applicables 	2016-17 – complétée le 6 avril 2016, conformément à la Directive concernant les organismes et les nominations
	<ul style="list-style-type: none"> Soumettre au ministre un plan d'activités triennal, y compris un plan budgétaire et de gestion des risques 	2016-19 – 29 février 2016 2015-18 – 8 avril 2015 2014-17 – 11 mars 2014
	<ul style="list-style-type: none"> Fournir des rapports opérationnels et des rapports financiers éclairés et équilibrés au ministre sur une base trimestrielle 	Rapports financiers 2016-17 – 15 avril, 15 juillet, 15 octobre et 15 janvier Rapports opérationnels 2016-17 – rapports mensuels et d'étape périodiquement fournis
	<ul style="list-style-type: none"> Remettre le rapport annuel au ministre dans les 120 jours suivant la fin de l'exercice 	Rapport 2015-16 - 118 jours Rapport 2014-15 - 120 jours Rapport 2013-14 - 119 jours
	<ul style="list-style-type: none"> Cadre complet de contrôle de la vérification en place et suivi par le conseil d'administration d'AgriCorp 	2016-17 - complété 2015-16 - complété 2014-15 - complété

Ressources nécessaires

La présente section porte sur les ressources financières et humaines ainsi que l'infrastructure dont se servira Agricorp pour réaliser ses buts et ses mesures de rendement au cours des trois prochaines années. Elle traite également des principaux risques associés aux ressources et décrit comment ils seront gérés ou atténués.

Hypothèses de planification

Les plans sont établis en fonction d'un ensemble d'hypothèses. Si les hypothèses de planification changent pendant la mise en œuvre du plan stratégique 2017-20 d'AgriCorp, l'organisme le modifiera en conséquence.

Le présent plan d'activités est élaboré à partir des montants connus et prévus du financement administratif provenant des gouvernements fédéral et provincial et des groupements de producteurs spécialisés.

Ressources financières

Étant donné que le gouvernement provincial est déterminé à présenter un budget équilibré, et il continue de fonctionner dans un contexte de contraintes budgétaires. En ce qui concerne l'exercice 2017-2018 et les deux prochains exercices, Agricorp tient pour acquis que le financement de base provenant de la province sera identique à celui de l'exercice 2015-16 et 2016-17. Pour les programmes fédéraux-provinciaux tels que l'Assurance-production, l'allocation provinciale servira à établir l'allocation du gouvernement fédéral.

Aucun financement additionnel ne sera accordé pour les augmentations des coûts de prestation des programmes et services attribuables à l'inflation. Agricorp s'efforcera de continuer de compenser ces hausses par des mesures d'amélioration de l'efficacité et d'économie de coûts.

En cas d'ajout de nouveaux programmes à l'ensemble des programmes offerts par Agricorp, un financement supplémentaire sera fourni. En cas de suppression de programmes, le montant du financement administratif qui leur correspond sera retiré du budget, lequel pourrait refléter les coûts de réduction progressive.

Le financement de l'initiative de remplacement du système et des processus opérationnels de l'Assurance-production d'AgriCorp sera un investissement distinct du budget consacré à l'exécution des programmes. Agricorp adopte comme hypothèse que le financement pluriannuel prévu à cet égard par les gouvernements provincial et fédéral sera disponible à compter de 2017-18.

Service à la clientèle

AgriCorp a obtenu de ses clients de bonnes notes depuis 2010. L'organisme s'efforcera de maintenir le niveau actuel de service à la clientèle au cours des trois prochains exercices financiers, y compris en ce qui concerne l'engagement de temps et la qualité.

Programmes

AgriCorp continuera d'offrir les principaux programmes, soit Assurance-production, Agri-stabilité et Programme de gestion des risques, Programme d'inscription des entreprises agricoles et Programme de protection financière des producteurs de céréales au cours des trois prochains exercices financiers. Les volumes de transactions (p. ex., demandes d'indemnisation, souscription et transactions effectués au sein du centre d'appels) seront normaux pour tous les programmes.

Le cadre stratégique *Cultivons l'avenir 2* sera en vigueur jusqu'en mars 2018. Pour l'exercice 2017-18, Agricorp présume qu'aucune modification importante ne touchera les programmes de base qu'il exécute. Le prochain cadre stratégique est en cours d'élaboration et sa mise en œuvre aura lieu en avril 2018. Selon le texte final du cadre stratégique, des modifications aux programmes pourraient être nécessaires, et leur mise en application débuterait durant l'exercice financier 2018-19.

Agricorp est prêt à exécuter de nouveaux programmes et services. L'organisme possède l'expertise et les connaissances approfondies pour exécuter de nouveaux programmes et services de manière efficace et responsable, mais il dispose de moyens restreints pour les mettre en œuvre rapidement. Une notification préalable à la création de nouveaux programmes et leur planification sont essentielles en vue d'utiliser efficacement des ressources existantes et d'ajouter des ressources supplémentaires au besoin. L'utilisation de ressources existantes pour assurer l'exécution de nouveaux programmes aura une incidence sur la prestation des programmes et services existants. Agricorp étudiera celle-ci en collaboration avec le MAAARO pendant la phase de planification.

Ressources financières

Une gestion financière saine est l'un des principes de gestion importants d'Agricorp. L'organisme continue à appliquer des mesures d'amélioration de l'efficacité chaque fois qu'il est possible de le faire. Compte tenu de la conjoncture économique et du plus grand nombre d'exigences en matière de responsabilité comptable et de déclaration financière, Agricorp continuera à miser sur l'atteinte et la démonstration des résultats.

Le tableau financier suivant est établi à partir des programmes et services connus et prévus qu'Agricorp fournira au cours des trois prochaines années. Les montants de financement reposent sur les renseignements qui étaient disponibles au 31 janvier 2017, et ont été fixés à la suite des discussions avec le MAAARO.

Dépenses et financement

Dépenses et financement

000 \$	Notes	2016-17 Budget	2016-17 Prévision *	2017-18 Estimation	2018-19 Estimation	2019-20 Estimation
Dépenses						
administratives par programme						
Agri-stabilité	1	13 937	12 891	13 350	13 350	13 350
Assurance-production	2	18 964	19 539	19 640	19 640	19 640
PGR	3	5 254	5 503	5 500	5 500	5 500
Autres programmes	4	1 685	1 564	1 417	1 417	1 417
Total des dépenses		39 840	39 497	39 907	39 907	39 907
Financement des dépenses administratives						
Financement - Fédéral	5	19 740	19 458	19 794	19 794	19 794
Financement - Ontario	6	13 828	13 629	13 828	13 828	13 828
Financement PGR (Ontario)	7	5 254	5 503	5 500	5 500	5 500
Vin et raisins (Ontario)	4	250	152	-	-	-
Autres (revenus sous forme de frais)	8	768	755	785	785	785
Total du financement		39 840	39 497	39 907	39 907	39 907
Excédent (deficit) du financement	9	-	-	-	-	-

*Budget prévoit un financement (note : Le Fédéral a approuvé le financement suivant-Agri-stabilité à 13,9 M\$ et AP à 18,2 M\$ +/-10 %)

Investissements stratégiques

Remplacement des systèmes d'administration de l'Assurance-production	10		376	3 252	3 252	2 709
--	----	--	-----	-------	-------	-------

* Prévision basée sur les dépenses réelles au cours d'une période de neuf mois (avril-décembre) and sur les meilleures estimations pour la période restante de trois mois

Notes relatives aux dépenses et au financement

1. Les coûts liés à Agri-stabilité devraient demeurer comparables aux coûts de l'exercice 2016-17.
2. Les coûts liés à l'Assurance-production devraient demeurer comparables aux coûts de l'exercice 2016-17, en plus de travaux de développement prévus chaque année pour améliorer les régimes d'assurance.
3. Les coûts liés au PGR devraient demeurer comparables aux coûts de l'exercice 2016-17. Un financement additionnel d'un maximum de 7 millions de dollars est disponible pour les prochaines années en vue de couvrir les augmentations de coûts dans l'éventualité de changements importants dans le volume de transactions ou de modifications importantes apportées au programme.
4. La rubrique « Autres programmes » comprend les programmes suivants : Programme d'inscription des entreprises agricoles (PIEA), Programme de protection financière des producteurs de céréales (PPFPC), les programmes relatifs aux vignes et aux raisins (PPAV/Programme d'aide à la promotion des vins de la VQA), ainsi que les services rendus pour le Farmer's Risk Management Premium Fund, la Commission de protection financière des producteurs de céréales, et l'association Dairy Farmers of Ontario, mais cette rubrique ne comprend pas les programmes additionnels qui pourraient être exécutés au nom du ministère dans l'avenir.
5. Le financement du gouvernement fédéral représente 60 p. 100 du financement des programmes Agri-stabilité et Assurance-production.
6. Le financement futur de la province est basé sur l'enveloppe de dépenses 2016-17.
7. Le financement du PGR provient uniquement de la province et correspond aux dépenses encourues.
8. La rubrique « Autres (revenus sous forme de frais) » représente les revenus tirés des frais pour les programmes et services tels que le PIEA, et les services d'analyse financière pour l'association Dairy Farmers of Ontario.
9. Dans l'ensemble, les dépenses administratives prévues pour l'exercice 2016-17 sont conformes au budget, mais des pressions sont exercées à l'échelle des programmes.
10. Le projet de remplacement des systèmes d'Assurance-production prend pour hypothèse un partage des frais entre les gouvernements fédéral et provincial selon une formule 60:40. Le budget total de 9,6 millions de dollars réparti sur les trois années de mise en œuvre a été partagé avec le MAAARO. Durant l'exercice 2016-17, un financement de 376 000 \$ a été approuvé pour la planification de la mise en œuvre.

Plan d'immobilisations

Les coûts des dépenses générales en immobilisations figurent dans le tableau financier général et ne sont pas représentés par un poste budgétaire particulier. Outre la maintenance informatique courante, les coûts d'immobilisation engagés par Agricorp sont minimaux.

Parc de véhicules loués

Chaque année, Agricorp remplace de cinq à sept véhicules dans son parc de véhicules loués qui comprend 36 véhicules.

Améliorations locatives

Agricorp ne prévoit aucune amélioration locative importante.

Renouvellement de l'Assurance-production

Agricorp cherche à obtenir des gouvernements provincial et fédéral un investissement pour la phase 2 de son plan de renouvellement de la TI qui prévoit le remplacement de l'infrastructure administrative de l'Assurance-production. Les coûts des travaux, qui sont déterminés dans l'étude de rentabilité, sont estimés à 9,6 millions de dollars. Une partie de ces coûts seront des coûts d'immobilisation. L'approbation du financement par le MAAARO et AAC est suspendue en attendant l'examen du processus opérationnel et du plan de mise en œuvre du renouvellement des systèmes de de l'Assurance-production d'Agricorp.

Risques associés aux ressources financières

Au cours de l'exercice 2015-16, l'enveloppe budgétaire provinciale de base d'Agricorp s'est contractée de trois pour cent par rapport à l'exercice 2014-15. Cette diminution a eu une incidence sur les programmes financés par la province (p. ex., PPFPC et PIEA) et sur les programmes fédéral-provincial (p. ex., Assurance-production et Agri-stabilité). La réduction de trois pour cent du financement provincial au titre des programmes d'Assurance-production et Agri-stabilité a entraîné une réduction supplémentaire de 4,5 p. 100 du financement fédéral. Pour l'exercice 2017-18 et les deux prochains exercices financiers, Agricorp prévoit que le financement de base affecté par la province demeurera le même que celui accordé pour les exercices 2015-16 et 2016-17.

Le modèle de financement actuel d'Agricorp est une combinaison de financement par programme (p. ex., PGR et PPAV) et de financement partagé (p. ex., Agri-stabilité et Assurance-production). Le passage récent d'un modèle de financement partagé à un modèle de financement mixte de financement par programme et de financement partagé exerce une contrainte sur les avantages du modèle fonctionnel de prestation.

L'approche du modèle d'exécution des activités fonctionnelles permet le déploiement plus rapide et efficace des ressources vers un secteur ou un programme qui a la plus haute priorité ou qui a le besoin opérationnel le plus élevé. Cette approche permet également une utilisation plus efficace du personnel. Bien qu'il soit entendu que l'organisme doit continuer à respecter les exigences des programmes en matière de transparence et d'obligation de rendre des, la mise en commun de la totalité du financement administratif provincial permettrait à l'organisme d'être plus efficace et plus souple.

Afin d'atténuer les risques associés aux contraintes budgétaires, Agricorp a réalisé des gains d'efficacité en créant des processus simplifiés, en réduisant ses coûts administratifs, en faisant une meilleure utilisation de ses ressources informatiques, les réductions de personnel et en suivant des stratégies de prévention et de réduction des coûts. Ces gains d'efficacité et ces réductions des coûts ont permis à l'organisme de rester dans les limites de son enveloppe budgétaire et de continuer à offrir des programmes et services qui répondent aux besoins du gouvernement et de l'industrie.

L'approche axée sur l'amélioration continue pour l'ensembles des programmes et des services durant l'exercice 2017-18 et au cours des prochains exercices financiers pour compenser les augmentations de coûts attribuables à l'inflation. L'organisme revoit son modèle de prestation et l'affectation des ressources afin de s'assurer que l'exécution des programmes soit alignée son financement et sur les besoins en matière de prestation des gouvernements et des producteurs. Agricorp a considérablement limité ses coûts non liés à la rémunération et poursuivra sa gestion prudente des postes vacants afin de rester dans les limites du financement autorisé.

Grâce à une planification opérationnelle détaillée et aux prévisions trimestrielles des coûts administratifs, Agricorp a amélioré sa capacité à œuvrer dans un cadre financier restreint et en tenant compte du financement propre aux programmes. Les prévisions

trimestrielles permettent également à Agricorp de tenir les gouvernements informés des coûts administratifs et de les aider à gérer le financement à l'échelle des ministères.

En tant qu'agent de prestation des programmes de gestion des risques agricoles en Ontario, Agricorp travaille avec les gouvernements et les groupes de l'industrie que les programmes continuent de répondre aux besoins du secteur agricole. Pour les programmes comme l'Assurance-production, cela implique d'ajuster, d'améliorer des régimes d'assurance lorsque cela est nécessaire. L'ajout d'un nouveau régime d'assurance augmente les coûts continus liés à l'administration du programme d'Assurance-production. Au cours des dernières années, les coûts administration additionnels pour les nouveaux régimes d'assurance qui sont similaires à des régimes d'assurance existants ont été compensés par des gains d'efficacité relatifs à l'exécution des programmes, et aucun financement administration supplémentaire n'a été requis. Les régimes d'assurance pour l'avoine, le haricot adzuki, le lin et l'orge sont des exemples de nouveaux régimes d'assurance qui ressemblent à des régimes d'assurance existants.

De récents changements apportés à la législation provinciale ont permis à Agricorp d'offrir une assurance pour des produits agricoles qui ne faisaient pas l'objet d'une couverture d'assurance. Agricorp offre maintenant un régime d'assurance pour les abeilles, qui couvre les pertes de colonies causées par des risques assurés durant la période d'hivernage. Puisque ce type d'assurance diffère des régimes d'assurance existants, les nouveaux coûts administratifs sont supérieurs aux coûts engagés par l'ajout récent de régimes d'assurance, comme ceux pour l'avoine, le haricot adzuki, le lin et l'orge. Ces nouveaux coûts exercent une pression supplémentaire sur le financement déjà limité du programme Assurance-production.

Le financement d'Agricorp a été réduit durant l'exercice 2105-16 et aucune augmentation n'a été reçue pour couvrir la hausse des coûts liés à l'inflation qui sont engagés en ce qui a trait à l'exécution des programmes. À ce jour, l'organisme a compensé l'augmentation des coûts par des réductions de personnel, des modifications à son modèle d'exécution des programmes, des améliorations apportées en matière d'efficacité et des mesures de réduction des coûts, et ce, sans diminuer la qualité du service offert aux clients. Toutefois, Agricorp arrive à un stade où l'organisation ne sera plus en mesure de soutenir les niveaux de service à la clientèle avec un budget plafonné.

Un investissement supplémentaire par les gouvernements fédéral et provincial dans une infrastructure informatique et des processus opérationnels modernes (p. ex., les processus opérationnels et le renouvellement des systèmes informatiques concernant l'Assurance-production) permettrait à l'organisation de continuer de compenser les augmentations de coûts à court terme sans que les niveaux de service en souffrent. Cependant, à long terme, des augmentations du financement administratif seront requises pour soutenir le niveau actuel de service à la clientèle offert par Agricorp aux producteurs ontariens. Sans la croissance du financement destiné à l'administration des programmes et des services, les répercussions potentielles sur les niveaux de service pourraient comprendre des délais de traitement des demandes d'indemnisation plus longs, une augmentation des temps d'attente pour les clients du centre d'appels et une réduction des heures de service du centre d'appels.

Ressources technologiques

Pour exécuter avec succès ses programmes et ses services, Agricorp doit recueillir, stocker, traiter et fournir un accès sécurisé à des renseignements financiers, ainsi que sur les clients et les programmes. Par conséquent, les ressources et l'infrastructure technologiques d'Agricorp doivent appuyer les processus commerciaux servant à l'exécution des programmes.

L'infrastructure technologique d'Agricorp est principalement gérée à l'interne et comprend une gamme diverse de composants matériels et logiciels, dont huit systèmes d'exécution des programmes allant d'un ordinateur central à des applications client-serveur et Web. Elle comporte aussi plusieurs systèmes de ressources financières et humaines.

L'organisme gère les sites Web transactionnels et d'information à l'intention des employés et des clients, ainsi que l'infrastructure des communications (p. ex., courrier électronique, téléphonie) utilisée par le centre d'appels et à des fins commerciales. Un réseau reposant sur une infrastructure matérielle et logicielle permet de relier les employés qui travaillent dans les trois bureaux de l'organisme et à domicile partout dans la province.

Risques associés aux ressources en matière de technologies de l'information

Avec plusieurs systèmes informatiques, des bureaux dans divers endroits et un réseau d'employés à la grandeur de la province, il existe un risque de divulgation involontaire des renseignements des clients ou un risque que les systèmes informatiques d'Agricorp soient compromis.

Afin d'atténuer ces risques, Agricorp a des processus en place pour assurer la sécurité des renseignements des clients et des renseignements commerciaux, ainsi que des normes de sécurité pour la documentation interne et externe (documents imprimés et électroniques). Ceci comprend de la formation pour l'ensemble des employés sur les procédures relatives à la confidentialité et à la divulgation de l'information, et à la sécurité en ligne. Agricorp limite l'accès à l'information confidentielle sur les clients et une évaluation de sécurité est effectuée annuellement par un tiers indépendant.

L'âge de plusieurs plateformes informatiques ne permettait pas de répondre à certains besoins opérationnels importants, tels que la capacité de relier l'information entre les programmes et de fournir aux clients des services Web intégrés. Grâce au soutien du MAAARO et d'AAC, Agricorp a élaboré un plan de renouvellement de la TI en cinq phases. Reconnaissant que le contexte fiscal est difficile, Agricorp a demandé et reçu un financement pour la phase 1 du projet Système informatique unifié.

De 2012 à 2014, Agricorp a développé des composantes de données comptables et de données sur les clients que les systèmes de tous les programmes peuvent utiliser. Les avantages de ces travaux se réalisent. La base commune de données sur les clients contribue à la mise en œuvre des exigences de participation aux divers programmes. L'utilisation d'une comptabilité commune permet d'appliquer les nouvelles pratiques de recouvrement des créances. De plus, les clients ont maintenant accès en ligne à la majorité de leurs renseignements de programme et ils peuvent faire affaire avec Agricorp grâce à un site Web sécurisé. L'organisme tire profit de ces composants technologiques afin d'exécuter de nouveaux programmes et de réaliser des gains d'efficacité supplémentaires en matière de prestation.

Cependant, Agricorp utilise toujours de multiples systèmes informatiques pour exécuter les programmes de gestion des risques. Un plan d'entretien complet assure la stabilité des systèmes, mais leur fonctionnalité ne permet pas d'y apporter d'autres améliorations afin de rentabiliser encore davantage la prestation des programmes et le service à la clientèle. Comme le soutien matériel de l'ordinateur central servant à exécuter le programme Assurance-production prendra probablement fin et que les coûts d'entretien risquent d'augmenter, Agricorp a atténué ce risque à court terme en déménageant son ordinateur

central dans un environnement hébergé.

Pour atténuer les risques à long terme de l'administration du programme Assurance-production sur des plateformes informatiques désuètes (c.-à-d., ordinateur central et plusieurs systèmes de TI connexes) et le risque correspondant de la disponibilité réduite des ressources avec les connaissances et les capacités liées à l'utilisation de cette technologie désuète, Agricorp a planifié de façon proactive le remplacement de ses systèmes d'administration de l'Assurance-production. En collaboration avec le MAAARO, Agricorp a effectué une analyse de rentabilité pour le remplacement de l'ordinateur central et des systèmes de TI connexes. L'organisme a obtenu l'autorisation de procéder à un appel d'offres et un fournisseur pouvant offrir un nouveau système informatique a été sélectionné. Agricorp collabore maintenant avec le fournisseur pour élaborer un plan de mise en œuvre détaillé et chiffré qui fera l'objet d'un examen par le MAAARO et AAC une fois qu'il sera complété. L'analyse de rentabilité initiale prévoyait un investissement des gouvernements provincial et fédéral de l'ordre de 9,6 millions de dollars, sur une période de trois ans. Le plan de mise en œuvre confirmera les coûts précis.

Le remplacement de l'ordinateur central est prioritaire étant donné l'importance de l'Assurance-production, un programme de gestion des risques de l'entreprise à long terme. Les systèmes informatiques actuels ne respectent pas les normes de l'architecture technologique du gouvernement de l'Ontario et, le déménagement de l'ordinateur central dans un environnement hébergé. Le remplacement de l'ordinateur central par un système sur le Web qui est plus rentable, permettra à l'organisme de mettre en œuvre des processus commerciaux plus efficaces, de réduire progressivement les coûts de prestation des programmes et de mieux répondre aux besoins du gouvernement et de l'industrie. L'investissement dans un nouveau système d'administration de l'Assurance-production permettra à Agricorp de mieux servir les gouvernements et l'industrie, aujourd'hui et dans l'avenir.

Ressources humaines

Un personnel engagé et performant est vital au succès de l'organisme. L'organisme continue de créer et de favoriser un milieu qui attire, retient, motive et trouve des gens de talent qui sont en mesure de répondre rapidement aux besoins commerciaux changeants. Grâce aux efforts qu'il déploie dans ce domaine, Agricorp peut compter sur :

- une main-d'œuvre professionnelle, informée et axée sur le client qui lui permet de répondre aux besoins changeants et aux occasions d'affaires;
- des employés responsables de leur travail qui prennent des décisions opportunes et judicieuses afin d'accroître l'efficacité opérationnelle;
- une main-d'œuvre qui poursuit les objectifs quotidiens et commerciaux en faisant preuve d'efficacité, d'efficience et de qualité.

Nombre d'employés

Agricorp est un organisme axé sur le rendement dont le plan d'activités, les mesures de rendement et les plans de rendement individuels sont soumis à l'examen annuel des employés. Au 31 décembre 2016, Agricorp avait à son emploi 352 équivalents temps plein (ETP). Cette main-d'œuvre comprenait 327 ETP permanents et 25 ETP contractuels selon les tendances cycliques de la prestation des programmes. L'organisme fait le suivi des

postes, des contrats et des ETP saisonniers actuels, approuvés en fonction des besoins commerciaux et des montants du financement actuels ainsi que des ETP des années précédentes, et veille à ce qu'un juste équilibre soit atteint.

Risques associés aux ressources humaines

Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2013-14 et du quatrième trimestre de l'exercice 2015-16, l'organisme a réduit son nombre d'ETP afin d'aligner les niveaux de dotation sur les besoins en matière de prestation des services et des programmes, ainsi que sur les priorités commerciales et les contraintes financières de son enveloppe budgétaire. Initialement, le nombre moins important d'ETP a permis de réaliser des économies qui ont favorisé l'amélioration des processus commerciaux. Des processus commerciaux plus efficaces ont permis à Agricorp de mieux appuyer la prestation des programmes, étant donné le nombre moins élevé d'ETP. Pour composer avec un effectif réduit, il a fallu éliminer certaines tâches en apportant des changements aux processus de travail et à l'administration des programmes. L'organisme a également procédé à la réorganisation et à la rationalisation de certaines fonctions.

Bien qu'AgriCorp soit prêt à exécuter des programmes au nom des gouvernements, ce niveau de dotation limite la capacité d'AgriCorp de répondre aux besoins émergents du gouvernement et de l'industrie sans nuire à la prestation des programmes et des services existants. Agricorp s'efforce toutefois de préserver les niveaux actuels de service à la clientèle et les objectifs de traitement.

Le niveau de dotation réduit signifie qu'AgriCorp a un certain nombre d'employés occupant des postes uniques et des postes techniques qui sont essentiels sur le plan de la continuité opérationnelle. La perte soudaine d'un ou plusieurs de ces employés pourrait avoir un impact important sur la capacité d'AgriCorp de répondre à ses objectifs commerciaux. En vue d'atténuer ce risque, l'organisme a mis en place des plans de continuité des activités pour les postes de cadres dirigeants et il développe des plans concernant les employés occupant des postes uniques et des postes techniques. Agricorp offre également une formation continue aux dirigeants et aux employés pour veiller à ce que ceux-ci aient les connaissances et les aptitudes nécessaires pour assurer une exécution efficace et efficiente des programmes et des services.

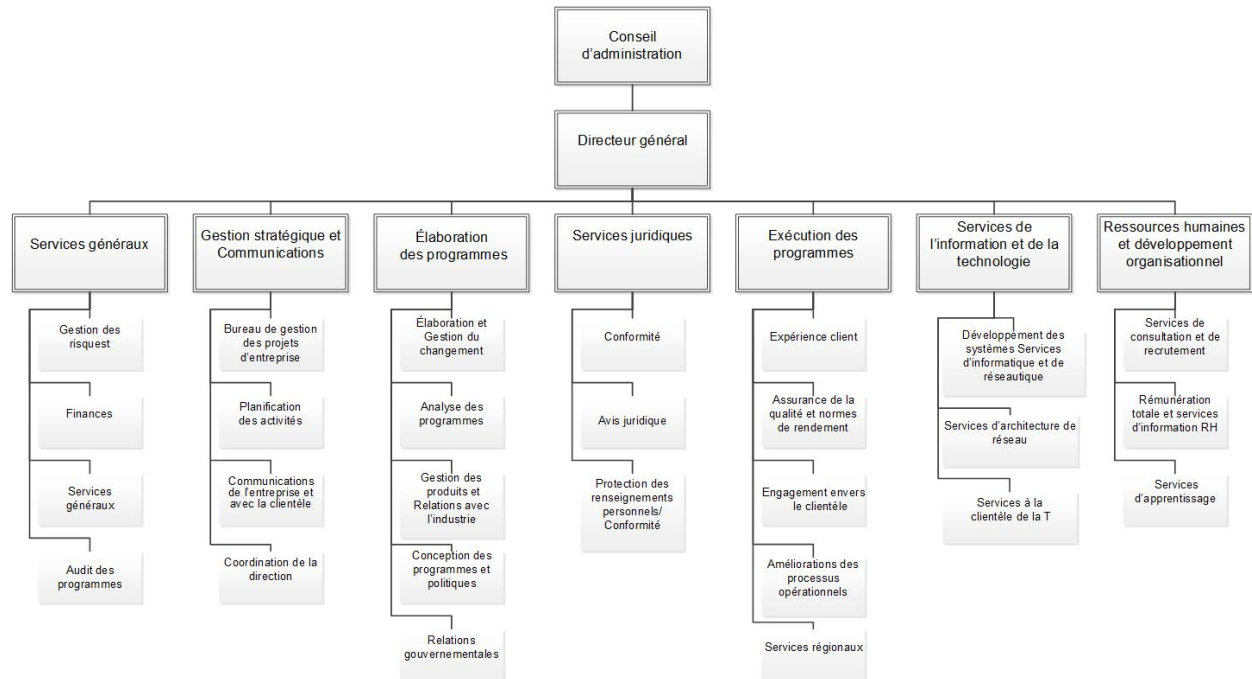
Environ 80 p. 100 des frais d'exploitation d'AgriCorp peuvent être attribués aux effectifs pour le bon fonctionnement de l'organisme. Si la stratégie de rémunération d'AgriCorp est prudente, elle doit demeurer concurrentielle afin d'être en mesure d'attirer, de former et de conserver des gens de talent tout en reflétant la rigueur financière d'une entité publique. La structure de rémunération d'AgriCorp cherche à être financièrement prudente, juste et concurrentielle, à demeurer dans le 50^e centile de celle du marché et conforme aux attentes du gouvernement en matière de rémunération du secteur public.

D'après des études de référencement, et compte tenu des structures de rémunération inchangées depuis 2007, la rémunération de l'organisme se situe dans le quadrant inférieur du 50^e centile depuis 2012. Cette situation, combinée aux limites de rémunération imposées au secteur public de l'Ontario présentait des risques au moment d'attirer et de retenir des gens de talent.

En 2016, Agricorp a modifié sa structure de rémunération en vue d'offrir une rémunération qui s'aligne sur celle du secteur public ontarien. La structure salariale des hauts dirigeants reste

inchangée et est bloquée depuis 2011, d'après la législation provinciale. La réglementation précise que la politique en matière de rémunération des hauts dirigeants doit être développée en 2017. Le rajustement de la rémunération et un examen annuel de la rémunération atténue le risque que les salaires des employés ne soient plus alignés sur le 50^e centile. Si les salaires sont considérablement inférieurs au 50^e centile, il existe un risque que l'organisme ne sera pas en mesure d'attirer et de retenir des gens de talent.

Structure organisationnelle d'Agricorp



Annexe A : Communication du plan d'activités

Renseignements généraux

En cernant les priorités et les enjeux importants, le plan d'activités établit les objectifs les mesures de rendement et les initiatives, définit l'orientation générale et trace l'avenir de l'organisme. À partir de ce plan, Agricorp dresse des plans d'activités annuels qui réduisent la stratégie aux activités et projets réalisables pendant l'année. Notre travail doit être étroitement lié aux plans d'activités annuels et, par association, au plan d'activités d'Agricorp.

Le plan d'activités 2017-20 d'Agricorp maintient le cap fixé pour l'organisme il y a plus d'un an. L'état de l'industrie, les priorités du gouvernement, les politiques pertinentes, le contexte social et environnemental, ainsi que nos propres évaluations comme le sondage sur la satisfaction de la clientèle et le sondage sur l'engagement des employés, sont tous des éléments qui contribuent à l'élaboration du plan d'activités.

Objectifs

- S'assurer que les employés d'Agricorp comprennent le plan d'activités 2017-20, les raisons pour lesquelles les priorités ont été cernées et la manière dont leur travail contribue à la réalisation des objectifs.
- S'assurer que le gouvernement et l'industrie comprennent le plan d'activités 2017-20 et la manière dont il appuie et s'aligne sur leurs priorités.
- Démontrer l'engagement d'Agricorp envers la transparence et la responsabilité du gouvernement et de l'industrie à l'égard de la population au moment d'établir et de suivre notre orientation stratégique.
- Appuyer la mise en œuvre avec succès des principales initiatives figurant dans le plan d'activités 2017-20.

Messages clés

Le plan d'activités 2017-20 d'Agricorp :

- Énonce l'orientation générale de l'organisation et trace son avenir.
- Oriente les priorités des plans d'activités annuels d'Agricorp qui réduisent la stratégie globale aux activités et projets réalisables au cours de la prochaine année.
- Appuie les priorités du gouvernement et de l'industrie qui favorisent un secteur de l'agroentreprise compétitif, productif et durable et s'aligne sur celles-ci.
- Établit les mesures et les objectifs de rendement qui permettent au conseil d'administration d'évaluer le travail d'Agricorp à la fin de chaque exercice et dans l'année.

Tactiques

- Faire part au gouvernement et à l'industrie, par le biais de discussions régulières et continues, du plan d'activités 2017-20 d'Agricorp et des progrès accomplis dans la réalisation de son orientation stratégique.
- Mettre à profit les stratégies et les modes de communication existants pour faire connaître le plan d'activités au personnel d'Agricorp.

Annexe B : Programmes et services

Programmes

Programmes de gestion des risques exécutés au nom du gouvernement de l'Ontario

Nom du programme	Description du programme	Durée du programme	Source de financement des réclamations	Source de financement des coûts administratifs	Renseignements sur le programme
Assurance-production	L'Assurance-production est un programme de gestion des risques qui indemnise les producteurs ontariens en cas de baisses de rendement et de pertes de production attribuables à des risques assurés tels que la sécheresse, les inondations et le gel. Des paiements sont versés lorsque le rendement global après la récolte est inférieur à la production garantie. Il existe 86 régimes d'Assurance-production qui couvrent plus de 100 produits agricoles.	Depuis 1997	Le Fonds d'Assurance-production est financé par les primes (les producteurs paient 40 %, le gouvernement provincial, 24 % et le gouvernement fédéral, 36 %)	Gouvernement : provincial (40 %), fédéral (60 %)	<p>Campagne agricole 2016</p> <p>14 250 producteurs inscrits, 5,1 millions d'acres assurés et 3,1 milliards de dollars en responsabilité couverte</p> <p>7 750 paiements d'indemnités pour un montant total de 125,3 millions.</p>
Agri-stabilité	Agri-stabilité est un programme de gestion des risques qui indemnise les producteurs contre des baisses importantes de revenus agricoles causées par les conditions du marché, les pertes de production ou la hausse des coûts de production. Le programme est offert aux producteurs de tous les produits agricoles. Des paiements sont versés lorsque le revenu net d'un producteur chute sous les 70 p. 100 de sa marge de référence moyenne historique.	Depuis 2004	Droits de participation et soldes des gouvernements (provincial 40 %, fédéral 60 %)	Droits de participation et soldes des gouvernements (provincial 40 %, fédéral 60 %)	<p>Programme 2015¹</p> <p>14 130 producteurs inscrits</p> <p>1 580 producteurs ont reçu plus de 61,3 millions de dollars en indemnités</p>

¹ Au 31 janvier 2017

Nom du programme	Description du programme	Durée du programme	Source de financement des réclamations	Source de financement des coûts administratifs	Renseignements sur le programme
Programme de gestion des risques	<p>PGR pour les céréales et les oléagineux</p> <p>Aide les producteurs de céréales et d'oléagineux à compenser les pertes causées par la faiblesse des prix des produits agricoles et la hausse des coûts de production. Les producteurs versent une prime annuelle et des paiements sont versés si le prix du marché d'une culture est inférieur au niveau de soutien annuel. Le niveau de soutien est basé sur le coût moyen de l'industrie pour produire une culture.</p>	Depuis 2007	Gouvernement provincial et primes des producteurs	Gouvernement provincial	<p>Programme 2015</p> <p>5 570 producteurs</p> <p>33,3 millions de dollars en paiements avant récolte et après récolte</p>
	<p>PGR pour le bétail</p> <p>Aide les producteurs de bovins, de porcs, de moutons et de veaux à compenser les pertes causées par la faiblesse des prix des produits agricoles et la variation des coûts de production. Le montant de la prime à payer dépend de la production assurée et du niveau de protection choisi. Des paiements sont versés si les prix courants pour le bétail inscrit au programme sont inférieurs au niveau de soutien.</p>	Depuis 2011	Gouvernement provincial et primes des producteurs	Gouvernement provincial	<p>Programme 2015</p> <p>1 850 producteurs</p> <p>39,9 millions de dollars en paiements</p>
	<p>PAGR : produits horticoles comestibles</p> <p>Les producteurs de produits horticoles comestibles peuvent aider à atténuer les risques agricoles en ouvrant un compte avec Agricorp au titre du programme d'autogestion des risques. Les producteurs déposent un pourcentage de leurs ventes admissibles et demandent une contribution gouvernementale équivalente. Les producteurs peuvent retirer des fonds pour couvrir une réduction des revenus ou d'autres dépenses ou pertes liées à l'exploitation de leur entreprise agricole.</p>	De 2004 à 2008 et depuis 2011	Dépôts des producteurs et contributions équivalentes du gouvernement provincial	Gouvernement provincial	<p>Programme 2015</p> <p>2 085 producteurs</p> <p>20,4 millions de dollars en contributions gouvernementales équivalentes</p>

Nom du programme	Description du programme	Durée du programme	Source de financement des réclamations	Source de financement des coûts administratifs	Renseignements sur le programme
Programme d'inscription des entreprises agricoles	Les entreprises agricoles qui déclarent un revenu brut de 7 000 \$ ou plus doivent s'inscrire auprès d'Agricorp, payer un droit d'inscription et adhérer à un organisme agricole agréé de leur choix. Outre la gestion de la perception et du versement des droits d'inscription, Agricorp recueille les données sur les produits agricoles dont le MAAARO se sert pour le taux d'imposition foncière des biens-fonds agricoles, l'analyse des politiques et le développement des programmes.	Depuis 2000	s.o.	Droits des producteurs et gouvernement provincial	Programme 2016 43 875 entreprises agricoles inscrites
Programme de protection financière des producteurs agricoles	Offre une protection financière aux producteurs de maïs-grain, de soya, de canola et de blé qui vendent leur récolte à des marchands détenteurs d'un permis ou entreposent ces céréales dans des élévateurs à grains qui font l'objet d'un permis. Agricorp mène annuellement une analyse financière des marchands et inspecte le bien-fonds des marchands et les élévateurs pour assurer qu'ils respectent la <i>Loi sur le grain</i> .	Depuis 1997	Quatre fonds fiduciaires financés par les droits obligatoires des producteurs	Droits de permis pour les marchands et les exploitants d'élevateur à grains, gouvernement provincial et Commission de protection financière des producteurs de céréales	2015-16 : 276 marchands et 359 exploitants d'élevateur à grains 2,9 milliards de dollars en ventes de céréales couvertes par le programme
Programme de promotion et d'amélioration des vignobles	Fournit un soutien financier aux producteurs de raisins afin de les aider à couvrir les coûts associés à l'amélioration de leur production de raisin de cuve. Les participants peuvent recevoir un paiement à hauteur d'un montant correspondant à 35 p. 100 de leurs dépenses liées à l'amélioration des vignobles. Les inscriptions seront acceptées selon l'ordre d'arrivée, pendant un période de réception définie. Tous les travaux d'amélioration doivent être réalisés selon un échéancier déterminé.	Depuis 2015	Gouvernement provincial	Gouvernement provincial	2016-17 • 36 projets d'améliorations inscrits

Nom du programme	Description du programme	Durée du programme	Source de financement des réclamations	Source de financement des coûts administratifs	Renseignements sur le programme
Programme d'aide à la promotion des vins de la VQA	vise à stimuler la vente des vins ontariens dans la province et ailleurs, tout en améliorant la commercialisation des régions vinicoles de l'Ontario comme destinations touristiques. Le programme fait partie de la Stratégie de développement de l'industrie du vin et du raisin du gouvernement de l'Ontario, d'une durée de cinq ans et il sera en vigueur pour les exercices 2015-16 et 2016-17. Le programme offre des subventions afin d'aider les établissements vinicoles à investir dans la croissance de leurs activités de vente de vins de la VQA, y compris les activités de développement des marchés d'exportation et du tourisme.	Depuis 2015	Gouvernement provincial	Gouvernement provincial	2016-17 <ul style="list-style-type: none"> • 93 établissements inscrits, avec des paiements totalisant 7,0 millions de dollars

Services

Uniques ou d'un tiers fournisseur de services offerts au gouvernement ou à l'industrie.

Agricorp fournit des services à l'industrie et aux groupements de producteurs spécialisés afin d'appuyer et de favoriser un secteur agroalimentaire innovateur, concurrentiel, productif et durable. Un grand nombre de ces services appuient également l'exécution réussie de programmes gouvernementaux et qui sont par conséquent avantageux pour les groupes de l'industrie, Agricorp et le gouvernement provincial. Pour chaque service fourni, Agricorp a établi une entente qui décrit les rôles et les responsabilités des deux parties.

Service	Rôle d'Agricorp	Durée du service	Source de financement administratif
Services de gestion des données	Gère un système de données agricoles sur le Web qui répond aux besoins d'information de l'industrie et appuie l'exécution des programmes de gestion des risques. Le système saisit des renseignements détaillés sur les terres et les récoltes des producteurs de fruits et de légumes tels que l'emplacement, les espèces, le rendement et la qualité. Les données sont recueillies en une seule occasion et utilisées par Agricorp, les producteurs et les groupements de producteurs spécialisés qui représentent les producteurs.	Depuis 2005	Grape Growers of Ontario Ontario Apple Growers Ontario Tender Fruit Growers
Services financiers et appui à la communication	Fournit des services de gestion de paiements, à la clientèle, de communication et de déclaration financière au Farmer's Risk Management Premium Fund (FRMPF). Les producteurs qui participent aux régimes du PGR pour les céréales et oléagineux et du PGR pour le bétail paient des primes qui sont détenues dans le FRMPF. Le fonds géré par l'industrie peut fournir un supplément aux producteurs au cours des années les plus difficiles.	Depuis 2014	Farmer's Risk Management Premium Fund
Analyse financière	Analyse les états financiers des 51 usines de transformation des produits laitiers en Ontario et recueille les données sur la cotation des risques pour l'organisme Dairy Farmers of Ontario.	Depuis 2002	Dairy Farmers of Ontario
Services de secrétariat	Fournissent des services financiers, de secrétariat et de gouvernance à la Commission de protection financière des producteurs de céréales.	Depuis 1999	Grain Financial Protection Board
	Fournissent des services de secrétariat au comité d'examen de la gestion des risques de l'entreprise, y compris le calendrier des rencontres et des audiences, le traitement des demandes d'accès à l'information, et la fourniture de services en français et de communication. Avant 2013, ces services étaient fournis au comité d'examen d'Agri-stabilité Ontario et au sous-comité ontarien du comité national du PCSRA.	Depuis 2004	Gouvernements fédéral et provincial

Service	Rôle d'Agricorp	Durée du service	Source de financement administratif
Services de cartographie et de vérification des superficies	Recueillent de l'information agronomique, fournissent des services de vérification des superficies et de cartographie et établissent la conformité avec les Services de diversification des modes d'occupation des sols qui indemnise les producteurs agricoles cessant d'exploiter des terres dites écosensibles.	Depuis 2009	Delta Waterfowl Foundation (Delta Sauvagine)
	Mesure et cartographie les acres de ginseng et d'asperges au nom des groupes de l'industrie.	Depuis 2012	Ontario Ginseng Growers Association

Annexe C : Lettre de mandat et réponse

Les quatre pages suivantes comprennent :

1. La lettre de mandat du ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario à Agricorp. La lettre expose les attentes du ministre envers Agricorp pour l'exercice 2017-18.
2. Réponse d'AgriCorp à la lettre de mandat.



Office of the Minister

77 Grenville Street, 11th Floor
Toronto, Ontario M7A 1B3
Tel: (416) 326-3074
Fax: (416) 326-3083

Bureau du ministre

77, rue Grenville, 11^e étage
Toronto (Ontario) M7A 1B3
Tél. : (416) 326-3074
Télec. : (416) 326-3083

Monsieur Murray Porteous
Président du conseil d'administration
Agricorp
1 Stone Road West
C.P. 3660, succursale Centrale
Guelph (Ontario)
N1H 8M4

Monsieur,

J'ai le plaisir de vous écrire en votre qualité de président du conseil d'administration d'Agricorp, pour vous exposer mes attentes pour Agricorp au cours de l'année budgétaire 2017-2018, tel que le prescrit la *Directive concernant les organismes et les nominations*.

Les organismes provinciaux gouvernés par un conseil d'administration sont des partenaires cruciaux pour la prestation de services de haute qualité aux Ontariens et Ontariennes. La population de l'Ontario compte sur vous pour assurer la direction du conseil d'administration, des cadres et du personnel d'Agricorp. Elle compte aussi sur vous et les autres membres du conseil d'administration d'Agricorp pour établir les objectifs et l'orientation stratégique d'Agricorp conformément à votre mission, aux politiques du gouvernement et à mes directives, le cas échéant. Je vous remercie de votre empressement à servir la population.

Quand vous planifieriez vos activités de l'année budgétaire 2017-2018, je m'attends à ce qu'Agricorp se concentre sur les points exposés plus bas et à ce qu'elle les aborde dans son plan d'activités annuel.

- Continuer à soutenir les agriculteurs ontariens en leur fournissant, d'une manière efficace et dans un délai convenable, des programmes de gestion des risques des entreprises. Je m'attends, particulièrement dans la situation fiscale actuelle, à ce qu'Agricorp continue à trouver des façons d'accroître son efficacité et de réaliser des économies.

.../2

- Continuer à améliorer ses systèmes et procédés, pour faciliter le quotidien des agriculteurs ontariens. Cette attente concorde avec les mesures que prend le gouvernement pour améliorer, par la technologie, les façons dont les services publics sont fournis à la population, cela étant mentionné dans le budget de 2016.
- Agricorp a fait un excellent travail pour obtenir un taux de satisfaction des clients globalement élevé. Je vous encourage à continuer cet excellent travail et les efforts que vous faites pour maintenir ce taux de satisfaction.
- Le gouvernement de l'Ontario a pour objectif que les femmes représentent, d'ici à 2019, au moins 40 p. 100 des nominations à tous les conseils et organismes provinciaux. Je suis heureux qu'AgriCorp ait déjà atteint cet objectif important. Il sera d'une importance capitale pour nous de travailler en collaboration pour maintenir cet objectif.
- Continuer l'excellent travail que fait AgriCorp pour observer toutes les dispositions de la *Directive concernant les organismes et les nominations*.

Je me réjouis à la perspective de poursuivre le partenariat entre AgriCorp et le MAAARO, et j'ai hâte de voir, dans votre rapport annuel, les progrès que vous aurez réalisés relativement à ces engagements.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales,

Jeff Leal

Le 27 février 2017

L'honorable Jeff Leal
Ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales
77, rue Grenville 11^e étage
Toronto ON M7A 1B3

Monsieur le Ministre,

Au nom du conseil d'administration d'Agricorp, permettez-moi de vous remettre le plan d'activités 2017-20 d'Agricorp. Ce document s'appuie sur les résultats atteints au cours de l'exercice 2016-17 et répond aux attentes que vous avez formulées dans la lettre de mandat que vous avez adressée à Agricorp. Le plan d'activités satisfait aux exigences de la *Directive concernant les organismes et les nominations* et à celles de notre protocole d'entente.

Au cours de l'exercice fiscal 2017-18, Agricorp continuera d'appuyer les agriculteurs ontariens grâce à une exécution efficace et opportune des programmes de gestion des risques de l'entreprise tels que l'Assurance-production et le Programme de gestion des risques. Nous allons également collaborer avec le MAAARO afin d'évaluer les options de prestation des autres programmes gouvernementaux et nous aiderons le gouvernement de l'Ontario à atteindre ses objectifs budgétaires en trouvant des façons d'accroître notre efficacité et de réaliser des économies.

Au cours des récents exercices, l'organisme a amélioré ses processus opérationnels et ses systèmes informatiques qui entrent en jeu dans l'exécution des programmes. Ces améliorations ont en effet permis de faciliter l'interaction des agriculteurs ontariens avec Agricorp, comme le soulignent les taux de satisfaction élevés que nous recevons chaque année dans le cadre de notre sondage sur la satisfaction de la clientèle. Agricorp continuera d'appuyer les initiatives du gouvernement provincial pour améliorer la prestation de services publics par des moyens technologiques en mettant en œuvre de nouveaux processus opérationnels et un nouveau système informatique pour l'exécution de l'Assurance-production. Ces travaux contribueront au maintien des niveaux élevés de satisfaction des clients à l'égard d'Agricorp.

Agricorp applaudit les objectifs de mixité que le gouvernement de l'Ontario s'est fixés pour veiller à ce qu'un plus grand nombre de femmes aient la possibilité d'occuper des postes de direction au sein d'organismes provinciaux et d'autres organisations gouvernementales. Les femmes représentent actuellement plus de 40 p. 100 des membres du conseil d'administration d'Agricorp et je continuerai de collaborer avec le Secrétariat des nominations en vue de respecter cet objectif pour les nominations futures.

Agricorp appuie et continuera d'appuyer l'Initiative pour un gouvernement ouvert de la province en respectant les exigences en matière de responsabilisation et de transparence.

Je vous remercie de nous fournir une orientation et de fixer des objectifs clairs pour le prochain exercice financier. En mon nom, et en celui des membres du conseil d'administration et des employés d'Agricorp, je me réjouis à l'idée de travailler avec vous, le personnel du ministère et les

intervenants de l'industrie au cours du prochain exercice afin de renforcer le secteur agroalimentaire dynamique de l'Ontario.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président du conseil d'administration d'Agricorp,
Murray Porteous

c.c. Greg Meredith, Sous-ministre
Phil Malcolmson, Sous-ministre adjoint
Doug LaRose, Directeur général, Agricorp

p.j.